



Welens

PRATIQUES
ÉDUCATIVES À
TRAVERS L'ANGLE DU
GENRE

BOITE À OUTILS
EXPLOITATION SEXUELLE ET VIOLENCE
DE GENRE

MODULE 1

**Féminisme, approche
intersectionnelle, exploitation liée
au genre**

Document collaboratif



Co-funded by
the European Union

Project number 2023-1-FR01-KA220-ADU-000165625



BOITE À OUTILS
EXPLOITATION SEXUELLE ET
VIOLENCE DE GENRE

MODULE 1

**Féminisme, approche
intersectionnelle, exploitation liée
au genre**

Document collaboratif



Co-funded by
the European Union

Project number 2023-1-FR01-KA220-ADU-000165625

Sommaire

GLOSSAIRE	4
1. INTRODUCTION	7
2. CADRE THEORIQUE	9
2.1. Approche	9
2.2 La violence fondée sur le genre et la traite des êtres humains dans le monde : Etat des lieux	11
2.2.1 Estonie	13
2.2.2 France	14
2.2.3. Le contexte guyanais	15
2.2.4 Le contexte italien	16
2.2.5 Grèce	17
2.3. Cadre juridique de la violence fondée sur le genre	18
2.3.1 Nations Unies (ONU)	18
2.3.2 Union Européenne (UE)	19
2.3.3 CARICOM	21
3. QUESTIONS PRINCIPALES	23
3.1. Qu'entendons-nous par violence fondée sur le genre et l'exploitation sexuelle ?	23
3.1.1 L'exploitation sexuelle, une forme de violence sexuelle	24
3.2. Quel est le rapport entre l'intersectionnalité et la violence fondée sur le genre ?	25
3.3. Quelles sont les causes profondes de la violence fondée sur le genre ?	27
3.4 Quelle est la différence entre la CULTURE DU CONSENTEMENT et la CULTURE DU VIOL ?	28
3.5. Quels sont les effets de la violence fondée sur le genre ?	30
3.6. Comment déconstruire la violence fondée sur le genre ?	31
4. RÔLE DES EDUCATEUR·RICES & OUTILS PRATIQUES	36
4.1. Le rôle des éducateur·rices - une approche globale de la prévention de la violence fondée sur le genre ?	36
4.2 Niveaux d'intervention	38
4.2.1 Prévention primaire	38
4.2.2 Prévention secondaire	39
4.2. Prévention tertiaire	39
4.2.4 Récupération	39
4.3. Méthodologies utilisées pour la prévention de la violence fondée sur le genre	41
4.4. A faire/ A ne pas faire	43
4.5 Outils pour les éducateur·rices	45
BIBLIOGRAPHIE	51

GLOSSAIRE

Âge de consentement : Âge légal pour consentir à des relations sexuelles. En dessous de cet âge, l'activité sexuelle est criminelle. Varie selon les régions.

Consentement : Un principe fondamental dans les relations sexuelles, soulignant que toutes les parties doivent accepter librement et volontairement de s'engager dans une activité sexuelle. Le consentement explicite est une décision volontaire et mutuelle de tous les participant·es de s'engager dans une activité sexuelle, en toute connaissance de cause.

Clients ou consommateur·rices : Les personnes qui paient pour des services sexuels, alimentant ainsi la demande pour l'exploitation de la prostitution.

Violence cyber ou en ligne : Abus par le biais de plateformes numériques, y compris le harcèlement, le partage de contenu non consensuel, le piratage et le contrôle de comptes en ligne ou personnels.

Traffic Cybersexe : Cybercriminalité impliquant des actes sexuels forcés en direct, souvent par le biais de webcams, et exploitant les victimes via des appareils connectés à internet.

Féminisme: L'égalité des droits et des chances pour tous les genres. Il s'agit de respecter les expériences, les identités, les connaissances et les forces des femmes, et de s'efforcer de donner à toutes les femmes les moyens d'exercer pleinement leurs droits. Il s'agit d'uniformiser les règles du jeu entre les genres et leur garantir les mêmes opportunités de manière égale et équitable (IWDA, 2023).

Violence fondée sur le genre (VFG): Tout type de préjudice perpétré à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur genre, de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre, réels ou perçus.

Egalité des sexes : Situation dans laquelle l'accès aux droits ou aux opportunités n'est pas affecté par le genre.

Le toilettage : Processus de manipulation par lequel les proxénètes établissent un climat de confiance et de fausse romance pour attirer les jeunes vers la prostitution et l'exploitation.

Relations saines : Elles impliquent l'honnêteté, la confiance, le respect et une communication ouverte entre les partenaires et nécessitent des efforts et des compromis de la part des deux personnes. Il n'y a pas de déséquilibre de pouvoir. Les partenaires respectent l'indépendance de l'autre, peuvent prendre leurs propres décisions sans crainte de représailles ou de vengeance et partagent les décisions.

Trafic d'êtres humains : Transport illégal de personnes à travers les frontières, en évitant les contrôles douaniers, souvent à des fins d'immigration non autorisée ou de traite des êtres humains.

Intersectionnalité : Un cadre sociologique qui examine comment les divers aspects de l'identité d'une personne - tels que la race, le genre, la classe, la sexualité et les capacités - s'entrecroisent et interagissent pour créer des expériences uniques de discrimination et de privilège. Le terme a été

inventé par Kimberlé Crenshaw en 1989 pour souligner la complexité des identités sociales et la façon dont elles se chevauchent, en particulier dans le contexte de l'oppression systémique (AAUP, 2018).

Réification/ Objectivisation : Le processus consistant à traiter une personne comme un objet plutôt que comme une personne dotée de sentiments, de pensées et de droits. Il s'agit souvent de réduire une personne à son apparence physique ou à des attributs spécifiques, sans tenir compte de sa capacité d'action.

Proxénétisme : Le recrutement des personnes pour qu'elles se livrent à la prostitution en exploitant les désirs, les préjugés ou les faiblesses d'autrui à des fins d'enrichissement personnel.

Patriarcat: Ce terme désigne à la fois le pouvoir global plus important que les hommes ont sur les femmes et les autres genres - social, politique, économique - et les hiérarchies de pouvoir entre les hommes individuels et les groupes d'hommes, y compris les hommes transgenres.

Proxénétisme / Procureur : Facilitation ou mise à disposition d'une personne prostituée dans le cadre d'un acte sexuel avec un client et réception directe ou indirecte des gains de la personne prostituée.

Culture du viol : Environnement sociétal normalisant et banalisant le viol, perpétuant la violence sexuelle et entravant l'accès des victimes à la justice et au soutien.

Re-victimisation: Il s'agit de l'expérience ou du phénomène qui se produit lorsqu'une personne est victime d'un délit et qu'elle le redevient, souvent par le biais de procédures d'accès à la justice et à d'autres services essentiels qui peuvent amener la victime à revivre son traumatisme ou à l'accuser d'être l'instigatrice du délit.

Victimisation secondaire : Traumatisme ou préjudice supplémentaire subi par une victime d'un crime ou d'un événement préjudiciable en raison de la réponse qu'elle reçoit de la part des institutions, des individus ou de la société après la victimisation initiale. Ceux qui sont censés apporter un soutien, une justice ou une assistance ne font qu'aggraver la situation.

Sexisme: Système de croyances fondé sur la prétendue supériorité des hommes sur les femmes pour des raisons biologiques et influençant les rôles que les femmes et les hommes peuvent jouer dans notre société.

Harcèlement sexuel : Avances sexuelles non désirées, demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle.

Violence sexuelle : Tout acte ou tentative de nature sexuelle impliquant la force ou la coercition et portant atteinte à l'autonomie et à la dignité, y compris le viol, le harcèlement et l'exploitation.

Masculinité toxique : Une attitude ou un ensemble de directives sociales stéréotypées associées à la virilité qui ont souvent un impact négatif sur les hommes, les femmes et la société en général.

Traite des êtres humains : Recrutement, transport ou réception de personnes par la force ou la tromperie à des fins d'exploitation, affectant des individus de tous horizons dans le monde entier. Les trafiquants ont souvent recours à la violence ou à des agences d'emploi frauduleuses et à de fausses promesses d'éducation et d'emploi pour tromper et contraindre leurs victimes

Blâme de la victime : Une attitude qui transfère la responsabilité de la violence de l'auteur à la victime, en mettant souvent en cause son comportement, ses vêtements ou ses choix. Ces récits non seulement marginalisent les survivantes, mais les dissuadent également de signaler les incidents, car elles craignent de ne pas être cru ainsi que le jugement d'autrui.

Violence à l'égard des femmes (VAW) et des filles (VAWG): Toute violence fondée sur le genre causant des dommages physiques, sexuels ou psychologiques aux femmes, englobant la violence au sein des familles, des communautés et la violence perpétrée par l'État. Elle comprend diverses formes telles que la violence domestique, les abus sexuels et la traite des êtres humains.

Victime ou survivant·e: Termes désignant les personnes qui subissent des violences fondées sur le genre ; le terme "victime" est juridique, tandis que le terme "survivant·e" met l'accent sur l'autonomisation et le rétablissement.



INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

Le présent document fait partie de la boîte à outils sur la violence fondée sur le genre et l'exploitation sexuelle. Le module se concentre sur le féminisme, l'approche intersectionnelle et l'exploitation sexuelle. Plus précisément, ce module vise à

- Développer une **compréhension théorique** : Doter les éducateur·rices d'une base solide sur les concepts fondamentaux de la violence fondée sur le genre (VFG), y compris ses causes, ses diverses formes et ses impacts à grande échelle.
- Améliorer les **compétences pratiques** : Renforcer la capacité des éducateur·rices à prévenir la violence fondée sur le genre sous toutes ses formes, à reconnaître et à traiter efficacement les cas, et à apporter un soutien aux victimes et aux survivantes.
- Fournir des **ressources** éducatives complètes : Proposer des outils professionnels et des activités axées sur la lutte contre la VBG et l'exploitation sexuelle.
- Intégrer **diverses perspectives** : Offrir des perspectives interdisciplinaires et globales intégrant des points de vue de différents pays, enrichissant la compréhension du phénomène de la violence fondée sur le genre et de l'exploitation sexuelle.

Le module est structuré par un cadre conceptuel initial sur les approches adoptées, qui sont centrées sur le genre, l'enfant, la survivante, les droits et le traumatisme, suivi par des concepts de base. Il se termine par des détails sur le rôle des éducateur·rices en la matière, en fournissant différents outils pratiques pour renforcer les compétences des éducateur·rices, qu'ils recherchent des opportunités de renforcement des capacités pour eux-mêmes, qu'ils s'engagent dans l'auto-apprentissage ou qu'ils visent à sensibiliser leurs communautés en formant d'autres personnes.



CADRE CONCEPTUEL

2. CADRE CONCEPTUEL

2.1. Approche

Féminisme intersectionnel et fondé sur les droits

Le fondement de cette approche est une perspective basée sur les droits, qui considère la violence fondée sur le genre et l'exploitation sexuelle comme des violations des droits humains fondamentaux. Cette perspective affirme que tous les individus ont des droits inhérents qui doivent être défendus par les éducateur·rices, les décideurs politiques et les responsables communautaires. Parallèlement, le féminisme intersectionnel reconnaît que les expériences de discrimination et de violence ne sont pas uniformes, mais qu'elles sont influencées par des facteurs qui se recoupent, tels que la race, la classe, l'orientation sexuelle et le handicap (AAUP, 2018). Ce cadre remet en question la simplification excessive de la "culture du viol" en soulignant que la violence sexuelle doit être comprise dans les contextes plus larges du racisme, de l'homophobie et d'autres formes d'oppression. En intégrant ces perspectives, la boîte à outils garantit que toutes les formes de discrimination sont abordées et que les expériences d'aucun groupe ne soient marginalisées.

Centré sur les survivantes et tenant compte des traumatismes

L'engagement en faveur d'une approche centrée sur la survivante, qui donne la priorité aux droits, à la dignité et aux besoins des victimes et des survivantes de la violence fondée sur le genre, est au cœur de la boîte à outils. Cette approche repose sur les principes de confidentialité, de sécurité, de respect et de non-discrimination, garantissant que les survivantes reçoivent un soutien adapté à leurs expériences individuelles. Elle est complétée par une approche fondée sur les traumatismes, qui reconnaît l'impact profond des traumatismes sur les survivantes et souligne l'importance de créer des environnements qui évitent la retraumatisation. Cette double approche garantit que les interventions sont non seulement respectueuses des expériences des survivantes, mais qu'elles contribuent aussi activement à leur processus de guérison (OIM UN Migration, n.d.).

Centré sur l'enfant et sensible au genre

Lorsqu'on travaille avec de jeunes survivantes de la violence fondée sur le genre, il est essentiel d'adopter une approche centrée sur l'enfant. Cette méthodologie permet de répondre aux besoins spécifiques des enfants et de donner la priorité à leur voix dans les processus de prise de décision. En outre, les pratiques sensibles au genre sont essentielles

pour prendre en compte les diverses identités et expériences de toutes les personnes touchées par la violence fondée sur le genre.

Ne pas nuire et ne laisser personne derrière soi

Cela signifie que les partenaires et tous les professionnel.les impliqué.es dans les actions et les activités doivent anticiper les façons dont leur travail pourrait entraîner des risques sécuritaires, émotionnels ou sociaux pour les survivantes et se prémunir contre ces impacts négatifs (OIM UN Migration, n.d.).

Voici quelques exemples de stratégies générales visant à éviter les dommages :

- Fournir une attention et un soutien appropriés, en tenant compte des besoins et des demandes spécifiques des femmes survivantes.
- Donner des informations claires sur les possibilités et les limites des actions à tous les bénéficiaires concernés. Par exemple, en soulignant que la durée du projet est limitée et que certains services ne pourront pas être garantis après la fin de l'intervention.
- Faire appel à du personnel professionnel formé et disposant des compétences et des outils nécessaires pour comprendre comment les traumatismes et les autres conséquences de la violence et de la traite peuvent affecter les processus de rétablissement et d'intégration des femmes survivantes.

Approche transformatrice

L'objectif est de favoriser une approche transformative de la violence fondée sur le genre et de l'exploitation sexuelle. L'approche transformative implique de remettre en question et de modifier activement les normes sociales, les attitudes et les comportements néfastes qui perpétuent la violence et la discrimination (*Design an EAWG Campaign / Spotlight Initiative*, n.d.). La boîte à outils encourage les éducateur·rices à œuvrer pour une redistribution plus équitable du pouvoir, des ressources et des opportunités, en s'attaquant aux causes profondes de la violence fondée sur le genre et en contribuant à la création d'une société plus juste et plus équitable.

2.2 La violence fondée sur le genre et la traite des êtres humains dans le monde : Etat des lieux

La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle est un problème mondial omniprésent qui touche des millions de personnes, principalement des femmes et des filles. La violence fondée sur le genre peut prendre de nombreuses formes, parmi lesquelles la violence physique, l'agression sexuelle, la violence émotionnelle et psychologique et la violence entre partenaires intimes. Les données présentées dans cette section correspondent à la partie des informations disponibles auprès de différentes sources, en essayant de donner une image aussi large que possible.

Ces crimes ne se limitent pas à des pays ou à des régions spécifiques, mais sont interconnectés au-delà des frontières. Dans le monde entier :

1 sur 3

Dans le monde, une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexuelles, le plus souvent de la part d'un partenaire intime. Si l'on tient compte du harcèlement sexuel, ce chiffre est encore plus élevé.

<https://www.who.int/news-room/feature-stories/detail/violence-against-women>

3 sur 5

Dans le monde près de 3 femmes sur 5 ont été tuées par leur partenaire ou leur famille en 2017.

(UNODC, 2019; WHO, 2013)

15 millions

Environ 15 millions d'adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) dans le monde ont subi des rapports sexuels forcés à un moment ou à un autre

(UNICEF, 2017)

Dans l'Union européenne, 45 à 55 % des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel depuis l'âge de 15 ans

(European Union Agency for Fundamental Rights, 2014)

72 % des victimes de la traite des êtres humains dans le monde sont des femmes et des filles.

4 femmes sur 5 sont victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

(UNODC, 2019b)

En 2022, environ 48 800 femmes et filles dans le monde ont été tuées par leur partenaire intime ou d'autres membres de la famille.

Alors que 55% des homicides de femmes sont commis par des partenaires intimes ou d'autres membres de la famille, seuls 12% des homicides d'hommes sont perpétrés dans la sphère privée.

(UN Women, 2024a)

Moins de 40 % des femmes victimes de violence cherchent à obtenir une aide quelconque

Dans la majorité des pays pour lesquels des données sont disponibles sur cette question, les femmes qui cherchent à obtenir de l'aide se tournent pour la plupart vers leur famille et leurs amis et très peu vers les institutions officielles, telles que la police et les services de santé.

<https://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>

Moins de 10 % des personnes cherchant de l'aide se sont adressées à la police

(United Nation Statistics Division, 2015)

2.2.1 Estonie

- L'identification des victimes : En 2022, seules 4 victimes de la traite ont été identifiées, toutes liées à la traite sexuelle - une forte baisse par rapport aux 417 de 2021 et aux 34 de 2020. Cette baisse suscite des inquiétudes quant à l'efficacité des méthodes d'identification actuelles (U.S. Department of State, 2023).
- Poursuites : Seul 1 trafiquant a été poursuivi en 2022, le nombre le plus bas depuis 2015. Les tribunaux ont condamné 4 trafiquants, avec des peines allant de 2 à 11 ans.
- Problèmes de collecte de données : Les changements fréquents dans la méthodologie de collecte des données du gouvernement ont compliqué les comparaisons d'une année sur l'autre, ce qui rend difficile l'évaluation précise des tendances.

Violence entre partenaires intimes

Selon une enquête réalisée en 2023 par Statistics Estonia, la violence des partenaires intimes reste un problème important :

- 41 % des femmes ont subi des violences de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie.

⇒ Violence psychologique : 39%

⇒ Violence physique : 13% (y compris les menaces)

⇒ Violence sexuelle : 9%

- Les groupes à haut risque : Les jeunes femmes (18-29 ans) et les femmes ayant une éducation de base ou des limitations en matière de santé sont les plus à risque.

Harcèlement sexuel sur le lieu de travail

- 33% of women have experienced sexual harassment at work.

⇒ Groupe à haut risque : 52% de femmes âgées entre 18 et 29 ans.

⇒ Les auteurs : Collègues masculins (11%) et clients masculins (10%).

2.2.2 France

- En France, en 2022, sur les 244 301 victimes de violences conjugales, 86 % étaient des femmes.
- 87% des personnes interrogées sont des hommes et 83% d'entre eux sont de nationalité française.
- Sur les 118 femmes tuées, 31% avaient déjà subi des violences de la part de leur partenaire ; 65% avaient signalé ces violences antérieures aux forces de sécurité intérieure et, parmi elles, 79% avaient déjà déposé une plainte (Improdova, 2024).
- En 2023, 94 000 femmes ont été victimes de viol ou de tentative de viol, tandis que 210 000 ont été victimes de harcèlement sexuel. La plupart des victimes avaient moins de 30 ans et un grand nombre d'incidents se sont produits dans des espaces privés.

Prostitution et trafic sexuel en France

En France, 94% des victimes de proxénétisme ou de prostitution enregistrées par la police et la gendarmerie en 2023 sont des femmes.

- Selon les forces de l'ordre, entre 30 000 et 40 000 personnes se prostituent actuellement en France. 85% sont des femmes, 53% sont françaises et 60% d'entre elles sont mineures.
- On estime qu'il y a entre 15 000 et 20 000 prostituées mineures en France aujourd'hui, un chiffre qui a augmenté de plus de 70% en cinq ans.
- En 2022, 2 027 victimes de traite ou d'exploitation des êtres humains ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2021.
- 67% des victimes enregistrées de la traite ou de l'exploitation humaine sont des femmes. Cette proportion est plus élevée pour les délits de proxénétisme, où 97 % des victimes enregistrées sont des femmes. Plus de la moitié des victimes de proxénétisme enregistrées en 2022 sont âgées de 15 à 24 ans.
- La majorité des victimes de la traite des êtres humains proviennent soit d'un pays africain, soit d'Europe (Vie Publique, 2024).

2.2.3. Le contexte guyanais

La Guyane a l'un des taux les plus élevés de violence domestique dans les Caraïbes du Commonwealth, puisque 40 % des femmes ont subi des violences domestiques. Les modèles de violence familiale et de violence sexuelle sont profondément ancrés dans le tissu social du Guyana, favorisés par une culture de tolérance et de réticence à dénoncer les faits. L'enquête 2019 sur la santé et les expériences de vie des femmes au Guyana (ONU Femmes, 2019) indique que :

- Plus de la moitié (55%) des femmes âgées de 15 à 64 ans ont subi au moins une forme de violence.
- 4 personnes sur 10 ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire au cours de leur vie.
- 1 femme sur 10 a subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours des 12 - derniers mois. 3 femmes et filles guyanaises sur 5 ont subi une forme de violence de la part d'un partenaire intime.

2.2.4 Le contexte italien

En Italie, environ 7 millions de femmes âgées de 16 à 70 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles au moins une fois dans leur vie : 20,2 % ont subi des violences physiques, 21 % des violences sexuelles et 5,4 % ont été victimes de viol ou de tentative de viol (ISTAT, 2016).

1/5 des femmes (18,9%) ont été victimes de harcèlement sexuel (contre 3,4% des hommes). Entre le 1er janvier 2023 et le 5 novembre 2023, 101 femmes victimes ont été enregistrées, dont 53 ont été violées et/ou tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, et 82 ont été tuées dans un cadre familial (+1% par rapport à 2022).

- 2023 Statistics for Women exiting violence (Battisti & ISTAT, 2022):

- ⇒ 67% ont subi des violences physiques
- ⇒ 90% ont subi des violences psychologiques, économiques ou du harcèlement
- ⇒ 50% ont été menacé
- ⇒ 12% ont subi un viol ou une tentative de viol
- ⇒ 14% ont subi d'autres formes de violences sexuelles

- Les auteurs :

- ⇒ 34.2% sont des connaissances ou des ami·es
- ⇒ 25.4% sont des personnes avec qui la victime cohabite (notamment des membres de la famille)
- ⇒ 25.1% sont des partenaires



Seulement
5% de ces
crimes sont
signalés à la
police

Systemes de soutien

- 117 Les centres antiviolence enregistrés fournissent :
 - ⇒ Lignes d'assistance téléphonique 24H/24 et 7j/7
 - ⇒ Aide juridique
 - ⇒ Conseils psychologiques et orientation professionnelle
- 60 751 Femmes aidées par les centres anti-violence en 2022.
- 1 772 Femmes hébergées dans des maisons secrètes en raison de situations mettant leur vie en danger.

2.2.5 Grèce

Selon le rapport 2021 du Secrétariat général à la politique familiale et à l'égalité des sexes, la violence domestique représente 83 % de l'ensemble des cas de violence fondée sur le genre signalés dans les centres de conseil de toute la Grèce (Secrétariat général à la politique familiale et à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2020).

Formes de violence

Les formes les plus courantes de violence fondée sur le genre identifiées dans le rapport sont la violence physique, sexuelle et psychologique. La violence physique est souvent décrite comme un comportement agressif, tel que les coups, tandis que la violence psychologique comprend les brimades émotionnelles et l'humiliation. Une enquête de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes a révélé que 21,3 % des femmes grecques et 13,2 % des hommes grecs pensent que la violence domestique à l'égard des femmes est courante en Grèce. En outre, 5,1 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont déclaré avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois.

2.3. Cadre juridique de la violence fondée sur le genre

Compte tenu de l'objectif du projet et de la participation de pays de différentes régions du monde, cette boîte à outils fournira des cadres juridiques généraux et spécifiques pour contextualiser la contribution des partenaires au projet.

2.3.1 Nations Unies (ONU)

Les Nations unies ont établi un cadre juridique complet pour lutter contre la violence fondée sur le genre par le biais de divers traités, conventions et résolutions internationaux.

- **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)** : Adoptée en **1979**, elle est souvent décrite comme une **déclaration internationale des droits des femmes**. Bien qu'elle ne mentionne pas explicitement la violence à l'égard des femmes, les recommandations générales 12 & 19 précisent que la

VBG est une forme de discrimination dont les États doivent rendre compte (Nations unies, 1979).

- **Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (DEVAW)** : Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en **1993**, elle définit la violence à l'égard des femmes et souligne les **responsabilités des États en matière de prévention, d'enquête et de sanction des actes de VBG** (Nations unies, 1993).
- **La déclaration et la plateforme d'action de Pékin : Issues de la quatrième conférence mondiale sur les femmes** en **1995**, fixent des objectifs stratégiques et des actions pour faire progresser l'égalité des sexes et éliminer la VBG (Nations unies, 1995 ; ONU Femmes & OMS, 2020).
- **Les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies** : Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté plusieurs résolutions qui traitent de la violence fondée sur le genre, en particulier dans les situations de conflit, comme la **résolution 1325** sur les femmes, la paix et la sécurité, **et les résolutions ultérieures qui se concentrent sur la violence sexuelle dans les conflits** (OSAGI des Nations unies, 1998).
- **Les objectifs de développement durable (ODD)** : Les ODD, en particulier l'**objectif 5, visent à réaliser l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles**, notamment en éliminant toutes les formes de violence à leur encontre (ONU Femmes, n.d. ; ONU Femmes & OMS, 2020).
- **Stratégie et cadre d'action de l'UNFPA** : Le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) se concentre sur la **prévention, la réponse et la collecte de données pour éclairer les politiques et les programmes** (FNUAP, 2011).

2.3.2 Union Européenne (UE)

Les institutions de l'UE et les États membres se sont engagés à éradiquer la violence fondée sur le genre, avec des initiatives qui ont pris de l'ampleur au cours des cinquante dernières années. Le traité de Lisbonne, entré en vigueur en décembre 2009, a étendu les compétences de l'UE en matière d'harmonisation du droit pénal, ce qui a permis d'élaborer des instruments pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et d'obliger les États membres à prendre des mesures concrètes contre la violence à l'égard des femmes. Ces instruments sont les suivants :

- **Directive 2010/41/UE relative à l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante.**

Cette directive vise à éliminer la discrimination fondée sur le sexe, en particulier dans le domaine de l'emploi indépendant et de l'esprit d'entreprise. Elle couvre des aspects tels que les régimes de sécurité sociale et la protection des femmes exerçant une activité indépendante pendant la maternité. Bien que la directive ne traite pas directement de la

violence fondée sur le genre, l'accent qu'elle met sur l'égalité de traitement et la non-discrimination peut contribuer indirectement à la lutte contre la violence fondée sur le genre en promouvant un environnement plus équitable et plus respectueux pour les femmes exerçant une activité indépendante. Cela peut réduire les déséquilibres de pouvoir qui conduisent souvent à cette violence et garantir que les femmes exerçant une activité indépendante ne sont pas victimes de discrimination ou de harcèlement fondés sur le sexe (Union européenne, 2010).

- **Directive 2011/99/UE relative à la décision de protection européenne.**

Cette directive garantit que les victimes de violence sexiste, de violence domestique, de harcèlement et d'autres formes de violence peuvent maintenir leur protection au-delà des frontières de l'UE, empêchant ainsi les délinquants d'exploiter les lacunes juridiques pour nuire à la victime. Pour ce faire, elle établit un mécanisme permettant aux mesures de protection, telles que les ordonnances restrictives émises dans un État membre de l'UE, d'être reconnues et appliquées dans tout autre État membre de l'UE où la personne protégée choisit de résider ou de séjourner (Union européenne, 2011).

- **La directive 2012/29/UE, dite directive sur les droits des victimes, établit des normes minimales à l'échelle de l'UE sur les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité.**

Elle garantit que les victimes sont reconnues et traitées avec respect et qu'elles bénéficient d'une protection, d'un soutien et d'un accès à la justice adéquats, indépendamment de leur nationalité ou de leur statut de résident. Les dispositions clés comprennent le droit de comprendre et d'être compris dans les interactions avec les autorités, de recevoir des informations dès le premier contact avec une autorité, de déposer une plainte officielle, de bénéficier de services d'interprétation et de traduction, et d'être informé de l'évolution de l'affaire. La directive souligne également la nécessité pour les victimes de participer aux procédures pénales et pour les États membres de minimiser les difficultés pour les victimes résidant dans un pays de l'UE différent de celui où l'infraction a été commise (Union européenne, 2012).

- **Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe, 2011**

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, également connue sous le nom de Convention d'Istanbul, est une référence pour la législation internationale en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre (Conseil de l'Europe, 2011). Elle considère cette violence comme une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes. L'adhésion de l'UE à la Convention en juin 2023, et sa mise en œuvre à partir du 1er octobre 2023, lie l'UE aux normes internationales en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La Commission européenne supervisera la mise en œuvre de la Convention dans les domaines d'adhésion à l'UE.

- **Directive européenne 2024/1385 et développements récents**

Le 8 mars 2022, la Commission européenne a proposé une nouvelle directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Cette directive, adoptée le 7 mai 2024, représente une étape importante dans les efforts de l'UE (Commission européenne, 2024).

- Elle criminalise diverses formes de violence, tant hors ligne (comme les mutilations génitales féminines et les mariages forcés) qu'en ligne (notamment le partage non consenti d'images intimes et le cyber harcèlement).
- Il donne mandat aux États membres de mettre en œuvre des mesures solides de prévention, de protection des victimes et de soutien, en établissant un cadre global pour aborder et combattre efficacement ces questions dans l'ensemble de l'Union. Elle établit une norme uniforme dans toute l'UE, bien que l'efficacité de la mise en œuvre puisse varier d'un pays à l'autre.
- Les dispositions clés comprennent la criminalisation d'actes spécifiques, l'imposition de peines d'emprisonnement et la mise en place de mesures étendues d'assistance et de protection des victimes. La directive souligne également l'importance de la non-discrimination et de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que valeurs fondamentales de l'Union.

2.3.3 CARICOM

La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a mis en place un cadre juridique et politique complet pour lutter contre la violence fondée sur le genre dans tous ses États membres. Ce cadre comprend une législation modèle, des lois nationales et des initiatives de collaboration visant à traiter le problème omniprésent de la violence fondée sur le genre dans la région.

- **La législation modèle de la CARICOM** : Élaborée à la fin des années 1990 pour faire face à la montée de la violence à l'égard des femmes et des enfants, la législation modèle de la CARICOM guide les États membres dans la création de lois sur la violence domestique, les délits sexuels et le harcèlement sexuel. Elle est neutre sur le plan du genre et comprend des dispositions relatives aux ordonnances de protection, au conseil et à la protection de la vie privée des victimes (ONU Femmes Caraïbes, n.d.).
- **Des lois de deuxième génération** : S'appuyant sur le modèle initial, de nombreux pays de la CARICOM ont mis à jour ou adopté des lois sur la violence domestique avec des définitions plus claires et des protections élargies. Par exemple, la loi sur la violence domestique de Trinité-et-Tobago (1999) et la loi sur la violence domestique du Belize (2007) offrent désormais des mesures de protection plus larges pour divers types de relations (ONU Femmes Caraïbes, n.d.).



QUESTIONS CENTRALES

3. QUESTIONS CENTRALES

3.1. Qu'entendons-nous par la violence fondée sur le genre et l'exploitation sexuelle ?

Le terme "violence fondée sur le genre" (VFG) fait référence à tout type de préjudice perpétré à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur **sexe, genre, orientation sexuelle et/ou identité de genre réels ou perçus** (The Gender Talk, n.d.). Il est ancré dans les déséquilibres de pouvoir et est perpétré dans l'intention d'humilier et de faire en sorte qu'une personne ou un groupe de personnes se sente inférieur et/ou subordonné. Elle repose sur des normes néfastes, des abus de pouvoir et l'inégalité entre les sexes. En outre, la violence fondée sur le genre peut se produire dans n'importe quel contexte, y compris à la maison, au travail et à l'école. Les Nations unies déclarent que la violence fondée sur le genre est une **urgence de santé publique mondiale** (The Gender Talk, n.d.).

Les types de violences fondées sur le genre comprennent :

- La violence psychologique, qui cause des dommages psychologiques. Elle comprend les brimades, le harcèlement, la traque, le contrôle, la coercition, l'isolement, les insultes verbales, etc
- La violence physique, qui cause des dommages et utilise la force physique. Il peut s'agir de coups de poing, de coups de pied, de coups de poing, etc
- La violence sexuelle, qui désigne les actes sexuels accomplis sans le consentement de l'autre personne. Elle comprend le viol, les agressions, la traite des êtres humains, les comportements sexuels verbaux non désirés, etc.
- La violence économique, qui se réfère à des actes qui causent un préjudice économique. Elle comprend la restriction des ressources financières, les dommages matériels, la privation, la limitation de l'emploi et bien d'autres choses encore.

En bref, la violence fondée sur le genre :

- ⇒ est la **discrimination** : Elle est profondément enracinée dans des stéréotypes et des préjugés néfastes à l'encontre des femmes ou d'autres personnes qui ne s'inscrivent pas dans un schéma traditionnel de genre ou dans une société hétéronormative
- ⇒ est un **obstacle à l'égalité entre les hommes et les femmes** : l'égalité entre les hommes et les femmes est essentielle à la sauvegarde des droits de l'homme, au maintien de la démocratie et à la préservation de l'État de droit. La violence fondée sur le genre contribue à cultiver une société hétéronormative et à perpétuer le pouvoir des hommes.
- ⇒ **n'est pas suffisamment signalée** et les auteurs restent souvent impunis : lorsque la violence se produit au sein de la famille, il est plus difficile pour les victimes de la signaler.
- ⇒ **affecte tout le monde** : Les enfants élevés dans des familles où l'un des membres est maltraité sont également victimes de la violence, indirectement et psychologiquement. Les enfants sont témoins de la violence, normalisent le comportement et assimilent les normes violentes.
- ⇒ a un **coût économique** très **élevé** : il nécessite l'intervention de différents services, notamment médicaux, psychologiques, de la police ou du système judiciaire. Elle rend les gens moins performants au travail et dans l'éducation, et elle affecte négativement leur productivité.

3.1.1 Exploitation sexuelle, une forme de violence sexuelle

Parmi les types de violence fondée sur le genre, la violence sexuelle est l'une des formes les plus visibles de la violence fondée sur le genre à laquelle le projet WeLens s'intéresse. Elle englobe tout acte sexuel ou tentative d'obtenir un acte sexuel par la force, la coercition ou la manipulation sans le consentement de la personne, y compris le viol, l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel et **l'exploitation sexuelle, ainsi** que des pratiques telles que l'esclavage sexuel et la prostitution forcée. Il peut se produire dans différents contextes, notamment dans le cadre de relations intimes, sur le lieu de travail, à l'école, dans les zones de conflit et dans les espaces publics (MORAY Rape Crisis, n.d.).

L'exploitation sexuelle est une forme de violence sexuelle qui consiste pour une personne à tirer profit de l'utilisation du corps d'une autre personne à des fins sexuelles, que ce soit

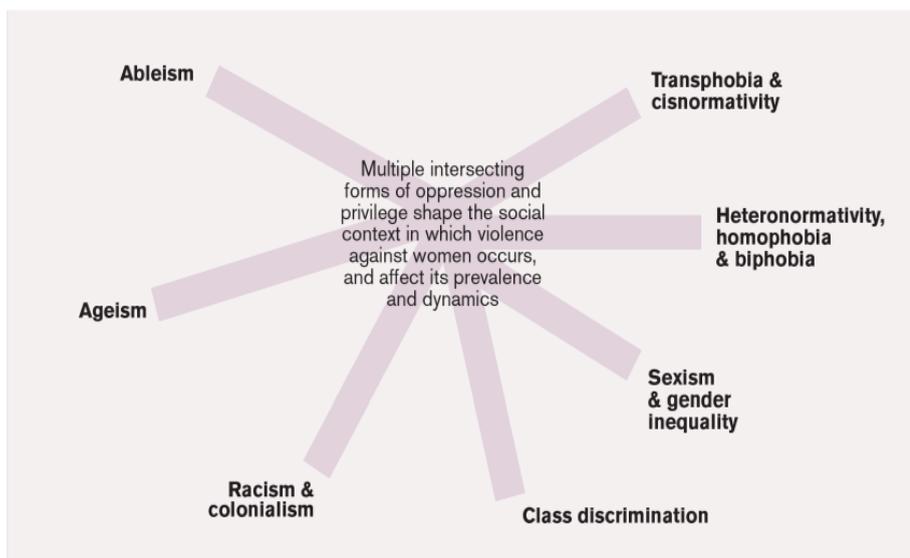


financièrement ou par d'autres moyens (Gouvernement du Québec, 2023).

Généralement, l'auteur de l'exploitation sexuelle profite de l'état de vulnérabilité ou de dépendance de sa victime, y compris de sa dépendance à la drogue ou à l'alcool. Il peut s'agir d'une femme ou d'un homme, d'un adulte ou d'un mineur, et il peut exploiter d'autres personnes à des fins personnelles ou dans le cadre d'une opération criminelle, telle qu'un gang de rue ou le crime organisé. Les formes d'exploitation sexuelle varient considérablement et sont nommées différemment en fonction de l'âge des personnes impliquées, du contexte ou du type de contact, et des définitions juridiques des différents scénarios d'exploitation. La pornographie infantile, le tourisme sexuel et le proxénétisme en sont quelques exemples.

3.2. Quel est le rapport entre l'intersectionnalité et la violence fondée sur le genre ?

L'intersectionnalité est un cadre permettant de comprendre comment diverses **identités sociales - telles que l'ethnicité, la classe, le genre, la sexualité et le handicap - se recoupent et influent sur les expériences d'oppression et de privilège**. Dans le contexte de la violence fondée sur le genre, elle met en évidence le fait que les individus subissent la violence différemment en fonction de leurs multiples identités. Différents groupes de femmes - comme les femmes de couleur, les personnes LGBTQIA+, les femmes handicapées et celles qui vivent dans une situation de marginalisation économique et sociale - sont confrontés à des formes et à des niveaux de violence distincts.



L'intersectionnalité révèle comment les facteurs sociétaux aggravent les risques de violence et affectent l'accès aux ressources et au soutien. En outre, la compréhension de l'intersectionnalité aide à révéler les dynamiques de pouvoir en jeu. Par exemple, le racisme systémique ou l'inégalité économique peuvent exacerber les vulnérabilités, rendant certains groupes plus vulnérables à la violence fondée sur le genre.

Aborder la violence fondée sur le genre dans une optique intersectionnelle permet des interventions plus efficaces et plus inclusives. Les programmes et les politiques qui tiennent compte des diverses expériences peuvent mieux répondre aux besoins des groupes marginalisés. Cela signifie qu'il faut tenir compte de l'origine ethnique, de la situation socio-économique et de la sexualité, par exemple.

Dans ce contexte, **le féminisme** peut être considéré comme un mouvement sociopolitique visant à mettre fin à tous les types de violence fondée sur le genre et à parvenir à une égalité totale entre les hommes et les femmes dans la loi et dans la pratique. Il remet en question les inégalités systémiques, la discrimination et les stéréotypes qui renforcent la violence fondée sur le genre, en s'efforçant activement de démanteler les structures et les normes qui perpétuent l'oppression. Le féminisme aborde cette question dans une optique intersectionnelle, reconnaissant que les expériences de violence des femmes sont influencées par divers facteurs identitaires. Ce cadre inclusif garantit que les voix marginalisées sont entendues et prises en compte, reconnaissant les formes uniques d'oppression auxquelles sont confrontées les personnes vulnérables à de multiples intersections identitaires. L'autonomisation et le soutien sont également au cœur des principes féministes, l'accent étant mis sur la mise à disposition des survivantes de ressources, de réseaux de soutien et d'espaces sûrs, afin d'encourager les individus à s'exprimer contre la violence, à demander justice et à reprendre leur vie en main.

Au cœur de cet effort se trouve la défense des droits, la remise en question des normes sociétales qui soutiennent la violence et la discrimination, et la sensibilisation à la prévalence et à l'impact de la violence fondée sur le genre. Dans son engagement en faveur du changement structurel, le féminisme plaide pour des réformes politiques et fait souvent pression en faveur de mesures efficaces pour lutter contre la violence fondée sur le genre, telles qu'une éducation sexuelle complète, des programmes de prévention, des protections juridiques plus fortes et des services de soutien plus accessibles et plus efficaces pour les personnes touchées par la violence.

Enfin, le féminisme vise un changement culturel en remettant en question les normes néfastes qui tolèrent ou banalisent la violence fondée sur le genre. En promouvant les valeurs de respect, de consentement et d'égalité, le féminisme s'emploie activement à remodeler les attitudes culturelles et à favoriser un climat où la violence est universellement condamnée et n'est plus normalisée.

La violence fondée sur le genre est fondamentalement une question féministe parce qu'elle est une manifestation directe des inégalités entre les sexes auxquelles le féminisme s'oppose, et qu'elle est directement liée à ses principes fondamentaux de défense des droits, de l'égalité et de la dignité de tous les sexes. La lutte contre la violence fondée sur le genre ne consiste pas seulement à mettre fin aux actes de violence individuels, mais aussi à confronter et à transformer les structures et les normes sociétales qui soutiennent l'inégalité et la discrimination entre les sexes.

Empouvoirement à travers le choix : L'aide aux victimes de violences sexistes consiste à leur redonner la possibilité de faire des choix. Il s'agit notamment de décider de demander de l'aide, de porter plainte et de reconstruire leur vie. L'autonomisation consiste à s'assurer que les victimes ont accès aux ressources, à la protection et aux systèmes de soutien qui leur permettent de mieux contrôler leur vie.

3.3. Quelles sont les causes profondes de la violence fondée sur le genre ?

La violence fondée sur le genre découle d'attitudes et de pratiques sociétales de **discrimination fondée sur le sexe**. En règle générale, les rôles et les structures de pouvoir rigides placent les femmes et les autres genres dans une position subordonnée par rapport aux hommes. Ces rôles "acceptés" renforcent l'idée que les hommes ont un pouvoir de décision et de contrôle sur le reste de la population. En commettant des actes de violence fondée sur le genre, les auteurs cherchent à maintenir leurs privilèges, leur pouvoir et leur contrôle (The Gender Talk, n.d.).

En outre, un **manque de sensibilisation aux droits de l'Homme, à l'égalité des sexes, à la démocratie et aux moyens non violents de résoudre les problèmes** peut renforcer les conditions qui permettent à la violence fondée sur le genre de persister.

Les causes profondes sont les suivantes :

- L'abus de pouvoir est une forme d'acte répréhensible systématique dans un contexte professionnel, qui affecte négativement l'exécution des tâches professionnelles. L'abus de pouvoir peut également signifier qu'une personne utilise le pouvoir dont elle dispose pour son propre intérêt personnel (IPPF, 2021).
- Inégalité de genre : L'inégalité de genre est la condition dans laquelle l'accès aux droits, aux ressources et aux opportunités est inégalement réparti entre les genres, y compris les hommes, les femmes, les garçons, les filles et les individus d'autres identités de genre (PLAN International, 2024).
- Patriarcat (voir le glossaire)
- L'hétéronormativité : C'est ce qui fait que l'hétérosexualité semble cohérente, naturelle et privilégiée. Elle suppose que tout le monde est "naturellement" hétérosexuel et que l'hétérosexualité est idéale et supérieure à l'homosexualité ou à la bisexualité.
- Le binaire de genre et la cisnormativité : Se réfère à la croyance sociétale ou culturelle selon laquelle il n'existe que deux catégories de genre, à savoir les hommes et les femmes, et à l'idée que les personnes cisgenres (= les personnes dont le genre correspond au corps avec lequel elles sont nées) sont normales ou correctes et que toutes les autres personnes ne le sont pas (Cambridge Dictionary, n.d.).

Si l'inégalité entre les sexes et l'abus de pouvoir sont des causes fondamentales de toutes les formes de violence fondée sur le genre, d'autres facteurs peuvent influencer le type et l'ampleur de la violence fondée sur le genre, augmentant ainsi la vulnérabilité des individus à la violence fondée sur le genre. **Ces facteurs contributifs** sont souvent confondus avec les

causes profondes, alors qu'il est essentiel de les distinguer pour lutter efficacement contre la violence fondée sur le genre.

Les facteurs qui y contribuent sont les suivants :

- ⇒ Abus de substances
- ⇒ Inégalités économiques
- ⇒ Manque d'éducation
- ⇒ Manque de soutien social, de la part des institutions et des familles par exemple
- ⇒ Impunité des agresseurs

3.4 Quelle est la différence entre la CULTURE DU CONSENTEMENT et la CULTURE DU VIOL ?

La culture du viol caractérise une culture qui, au lieu de considérer la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre comme structurellement et culturellement produites et entretenues, les considère comme inévitables et comme une composante du comportement humain "naturel". La violence sexiste peut résulter de problèmes sociétaux tels que les stéréotypes de genre et les attitudes discriminatoires (The Gender Talk, n.d.).

La persistance de la culture du viol fait obstacle à la diffusion de la culture du consentement dans notre société.

La culture du consentement, quant à elle, promeut un cadre sociétal dans lequel **le respect des limites personnelles et l'accord éclairé sont au cœur de toutes les interactions**, en particulier dans le contexte des relations sexuelles. Il s'agit d'une réponse à la culture du viol et d'un rejet de celle-ci.

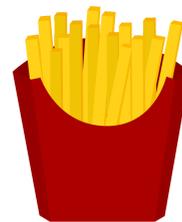
Le consentement est l'accord volontaire et éclairé donné par toutes les parties impliquées dans une activité sexuelle. Il doit être continu, enthousiaste et peut être retiré à tout moment sans conséquences.

En pratique, le consentement est une question de désirs partagés, de limites personnelles et de respect mutuel ; il implique de comprendre ses propres souhaits, de les communiquer ouvertement et d'assumer la responsabilité d'obtenir ou de fournir un consentement clair.

Principes clés .

- Le consentement peut être donné par des mots ou des actions si ces mots ou ces actions créent une permission explicite concernant la volonté de s'engager dans une activité sexuelle.

CONSENT IS



Freely given
Reversible
Informed
Enthusiastic
Specific

- Le silence ou l'absence de résistance, en soi, ne démontre pas le consentement.
- La définition du consentement ne varie pas en fonction du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre des participant·es.

Le consentement est aussi une question de lois : Dans chaque pays, il existe des lois qui définissent qui peut consentir et qui ne peut pas. Les personnes en état d'ébriété, sous l'emprise de l'alcool ou dans un état second ne peuvent pas consentir à des relations sexuelles. Il existe également des lois qui protègent les mineurs (personnes de moins de 18 ans) contre les pressions exercées sur eux pour qu'ils aient des relations sexuelles avec une personne beaucoup plus âgée qu'eux. Nous parlons de "**l'âge du consentement sexuel**" pour indiquer l'âge qu'une personne doit avoir pour être considérée comme légalement capable de consentir à des relations sexuelles. En dessous de cet âge, les adultes impliqués dans des activités sexuelles s'exposent à de graves conséquences juridiques, notamment une peine de prison et l'inscription au registre des délinquants sexuels.

Âge des consentements dans les pays des partenaires (World Population Review, 2024):

Italie	Grèce	France	Estonie	Mexique	Argentine	Guyane	Martinique
14	15	15	15	18	18	16	16

Dans de nombreuses sociétés, la pratique du consentement n'est pas très "naturelle", en raison des valeurs patriarcales sous-jacentes et des déséquilibres entre les sexes : accepter un "non" n'est pas toujours encouragé ou normalisé.

Examples of Rape Culture

- Blâmer la victime ("Elle l'a cherché !")
- Banaliser les agressions sexuelles (" Les garçons seront des garçons ! ").
- Blagues sexuellement explicites
- Tolérance à l'égard du harcèlement sexuel
- Gonfler les statistiques des faux rapports de viols
- Examiner publiquement la tenue vestimentaire, l'état mental, les motivations et les antécédents d'une victime.
- La violence sexiste gratuite dans les films et à la télévision.
- Définir la "virilité" comme dominante et sexuellement agressive.
- Définir la "féminité" comme soumise et sexuellement passive.
- Pression exercée sur les hommes pour qu'ils "marquent des points"
- La pression exercée sur les femmes pour qu'elles ne paraissent pas "froides".
- Supposer que seules les femmes aux mœurs légères se font violer.

- Supposer que les hommes ne se font pas violer ou que seuls les hommes " faibles " se font violer.
- Refuser de prendre au sérieux les accusations de viol.
- Apprendre aux femmes à éviter de se faire violer
- Romantiser les comportements de type harcèlement et d'autres signes de violence relationnelle.
- Attaquer le caractère et la validité d'un survivant/victime qui signale son agression.
- Les publicités, la musique et les médias qui objectivent les femmes ou les considèrent comme des objets sexuels.
- Le harcèlement de rue ou "catcalling".
- Utiliser des termes désobligeants
- Les attentes/scripts sociaux en matière de sexualité étant genrés, comme l'attente selon laquelle les hommes devraient toujours vouloir des interactions sexuelles et n'ont pas le choix de ne pas être intéressés.

6 RAPE CULTURE MYTHS... BUSTED!



Myth #1
 "Rape/sexual violence is something only done by a stranger in a dark alley."
 Busted! We know that almost all (92%) of survivors know or can identify the perpetrator(s) (Kingi & Jordan, 2009).



Myth #2
 "Rape/sexual violence is a one-off traumatic event."
 Busted! Kingi & Jordan (2009) found in their study that only 11 out of 75 survivors had experienced a single incident of sexual violence as an adult, whereas 85% of survivors reported being sexually assaulted more than once.



Myth #3
 "Survivors will always report sexual violence to the police."
 Busted! The majority of the victims do not report to the authorities because of fear of judgement, repercussions and feelings of mistrust and shame.



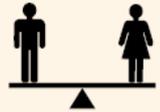
Myth #4
 "False complaints are common."
 Busted! The majority of sexual violence claims are true. Research has shown that approximately only 8% of rape allegations are false (Ministry of Women's Affairs, 2009). This is why it is incredibly important to believe someone if they tell you they have been sexually assaulted.



Myth #5
 "Being intoxicated, flirting, wearing a short skirt or dress, and/or walking alone at night is an invitation to be sexually assaulted."
 Busted! **Nothing** is an invitation to be sexually assaulted. People have the right to drink alcohol, be flirty, wear whatever they want, walk alone at night—and still be safe.



Myth #6
 "Sexual violence only happens to women."
 Busted! Although most sexual violence happens to women (one in five by the age of 16), one in ten males will also be sexually assaulted by their 16th birthday (Clark, 2015), and one in two transgender individuals will be sexually assaulted at some point in their lives (Forge, 2005).



Revictimization: La revictimisation se produit lorsque les survivant-es de la violence sexiste sont soumis-es à de nouveaux traumatismes, souvent par l'intermédiaire des systèmes mêmes qui sont conçus pour les aider. Cela peut se produire lors d'interactions avec les forces de l'ordre, les procédures judiciaires ou les services sociaux, où les victimes peuvent être confrontées à l'incrédulité, au blâme ou à l'insensibilité. La revictimisation consiste

3.5. Quelles sont les conséquences de la violence fondée sur le genre ?

La violence fondée sur le genre peut entraîner des traumatismes débilissants et à long terme qui, à leur tour, affectent la santé physique et psychologique de la personne, entraînent souvent des problèmes psychosociaux et ont un impact considérable sur le sentiment de sécurité et de sûreté de la personne.

Les blessures physiques, les douleurs chroniques, les troubles somatiques, la paralysie, le handicap, les troubles alimentaires, les troubles du sommeil, les infections (y compris les IST et le VIH), les grossesses non désirées, les complications liées à la grossesse, les troubles menstruels et gynécologiques et la toxicomanie figurent parmi les effets les plus courants de la violence fondée sur le genre sur la santé physique. Les conséquences les plus extrêmes à cet égard sont la mort (par fémicide ou suicide), la mortalité maternelle, la mortalité infantile et la mortalité liée au sida.

Les blessures invisibles de la violence fondée sur le genre font référence à ses profondes répercussions sur la **santé psychologique**, qui sont souvent aussi graves, voire pires, que les blessures physiques. Ces conséquences peuvent inclure l'anxiété chronique, la dépression, la maladie mentale, le stress post-traumatique, la haine de soi, la culpabilisation, la déresponsabilisation, le sentiment de perte de contrôle sur sa propre vie, une faible estime de soi et des pensées et comportements suicidaires. En raison de l'impact sur leur estime de soi, les personnes victimes de violence fondée sur le genre peuvent finir par reproduire les mêmes schémas de victimisation dans leurs relations futures, ce qui les condamne à un cycle récurrent de violence. L'impact le plus important de la violence fondée sur le genre sur la santé psychologique concerne peut-être le sentiment de sécurité. Les personnes victimes de la violence fondée sur le genre déclarent se sentir insécurisées, en danger, effrayées et sans protection.

Enfin, les **conséquences socio-économiques**, telles que le blâme de la victime, l'isolement, le rejet et la stigmatisation, ont des effets significatifs sur les victimes et les survivantes de la violence fondée sur le genre. Par crainte de la stigmatisation sociale, de nombreuses personnes victimes de la violence fondée sur le genre évitent de la signaler ou sont réticentes à demander de l'aide. La stigmatisation sociale et le rejet n'entraînent pas seulement des dommages émotionnels supplémentaires (notamment la honte, la haine de soi et la dépression), mais augmentent également la vulnérabilité des survivantes à de nouveaux abus et à l'exploitation. Cette situation accroît à son tour le risque de pauvreté, qui constitue à son tour une couche supplémentaire de vulnérabilité aux abus (IPPF, 2021).

Les attitudes de culpabilisation des victimes se reflètent également dans les institutions (telles que la police, les systèmes judiciaires, les secteurs de la santé et de l'éducation), qui peuvent refuser de fournir des services ou ne pas protéger les personnes victimes de violence fondée sur le genre. Si les institutions ne sont pas sensibles aux besoins de soins immédiats, de protection, de dignité et de

respect, l'assistance tardive ou le comportement insensible peuvent entraîner des préjudices et des traumatismes supplémentaires. Les attitudes communautaires consistant à blâmer la personne qui subit la violence se reflètent également dans les tribunaux. De nombreux crimes sexuels et sexistes sont classés sans suite ou sanctionnés par des peines légères. Dans certains pays, les peines infligées aux personnes qui exercent la violence constituent une autre violation des droits et des libertés des survivantes, comme dans les cas de mariage forcé. Les dommages émotionnels subis par les personnes victimes de violence sont aggravés par le fait que leur agresseur n'est pas en faute (IPPF, 2021).

3.6. Comment déconstruire la violence fondée sur le genre ?

La déconstruction des structures sociales profondément enracinées qui perpétuent la violence fondée sur le genre est au cœur du désapprentissage des comportements et croyances préjudiciables. Cela signifie qu'il faut remettre en question et déconstruire les éléments ancrés dans la façon de penser d'une personne, qui doivent être éradiqués avant que de nouvelles idées ou croyances puissent être appliquées. Par exemple, le patriarcat, la masculinité toxique et les stéréotypes sexistes rigides ne sont pas seulement des concepts abstraits ; ce sont des forces puissantes qui façonnent nos attitudes, nos comportements et nos normes sociétales.

Exemples d'exercices :

https://www.strath.ac.uk/media/1newwebsite/departmentsubject/socialwork/documents/eshe/7-Scripted_Roleplays.pdf

<https://esther-company.com/a-role-play-exercise-in-gaslighting-a-psychological-abuse-tactic>

Steps to Unlearn Harmful Norms

- ⇒ **Reconnaître ses constructions sociétales** : Il est essentiel de comprendre que de nombreuses croyances concernant les rôles des hommes et des femmes, le consentement et la violence sexuelle sont des constructions sociales. La culture du viol est soutenue par des normes sociétales qui érotisent la domination masculine et la subordination féminine.
- ⇒ **S'informer et se sensibiliser** : Comprendre les origines et l'impact de ces pratiques sexistes est le premier pas vers le changement. Une éducation sexuelle complète sur des concepts tels que l'égalité des sexes, le consentement et le respect, entre autres, peut remettre en question des croyances bien ancrées. Les écoles, les lieux de travail et les organisations communautaires devraient fournir des ressources et des formations pour favoriser la prise de conscience.

- ⇒ **Porter un regard critique sur les médias** : Les médias jouent un rôle important dans la formation des attitudes sociétales. Le développement d'une éducation critique aux médias aide les individus à reconnaître et à remettre en question les représentations et les récits sexistes.
- ⇒ **Remettre en question les stéréotypes inculqués** : Remettre en question et confronter activement les stéréotypes de genre dans la vie de tous les jours, que ce soit dans les conversations, les médias ou les politiques sur le lieu de travail, peut aider à démanteler les normes néfastes. Encourager des représentations diverses et nuancées de tous les genres favorise une compréhension plus inclusive de l'identité et du potentiel humains.
- ⇒ **Promouvoir le consentement et les relations saines** : Il est essentiel d'enseigner et de mettre en pratique les principes du consentement, de la communication et du respect mutuel dans les relations. Il s'agit notamment de comprendre que le consentement doit être permanent et qu'il peut être retiré à tout moment.
- ⇒ **Soutenir les victimes et les survivant-es et plaider pour le changement**: Soutenir les victimes et les survivantes de la violence fondée sur le genre et de la violence sexuelle et plaider en faveur de changements systémiques, tels qu'une éducation sexuelle complète, des protections juridiques solides et des services de soutien accessibles.
- ⇒ **Impliquer les auteurs de violences**: Il est essentiel d'engager les auteurs de violences dans des conversations sur le sexisme, la masculinité toxique et l'égalité entre les femmes et les hommes. Les encourager à réfléchir à leurs comportements et à devenir des alliés dans la promotion de l'égalité des sexes.



**ROLE DES
EDUCATEUR-RICES ET
OUTILS DE MISE EN
PRATIQUE**

4. ROLE DES EDUCATEUR·RICES ET OUTILS PRATIQUES

4.1. Le rôle des éducateur·rices – une approche compréhensive des violences fondées sur le genre

Les éducateur·rices jouent un rôle crucial dans la lutte contre la violence fondée sur le genre en créant un **environnement sûr et favorable qui favorise le respect, l'égalité et la prise de conscience**. Dans ce contexte, on entend par éducateur·rices toutes les personnes qui sont en contact avec des femmes et des filles en situation de vulnérabilité, notamment en ce qui concerne la violence fondée sur le genre et l'exploitation sexuelle (Flood & Rowe, 2021).

Impliquer les auteurs de violences ·

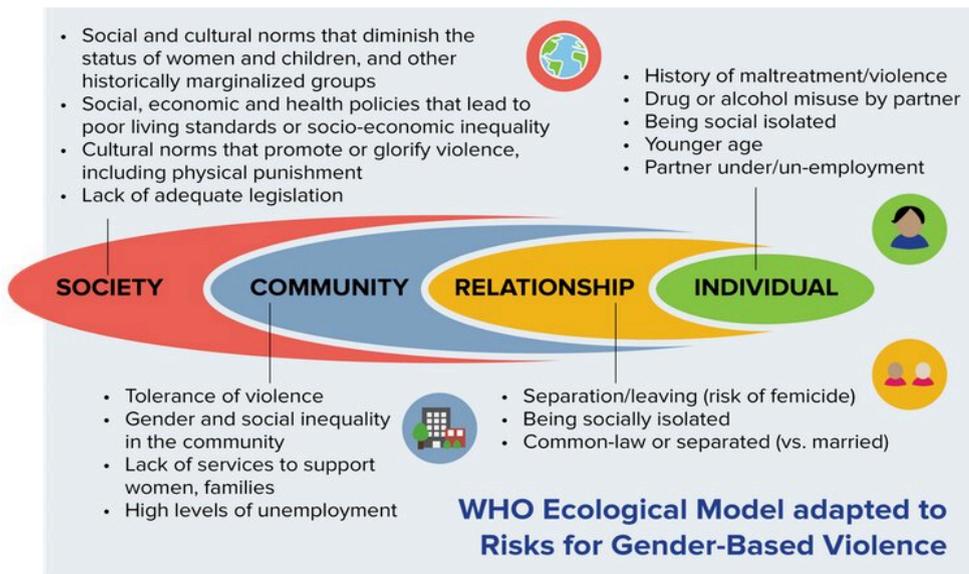
Le **modèle socio-écologique** illustre comment de multiples niveaux d'influence interagissent pour affecter le comportement individuel et les normes sociétales (ONU Femmes, 2010). Il montre les relations entre les structures, les normes et les pratiques au niveau de la société, du système et de l'institution, de l'organisation et de la communauté, et de l'individu et de la relation. Ce modèle souligne le fait que pour élaborer des stratégies de réduction et/ou d'élimination des risques par le biais de programmes de prévention à grande échelle, il est essentiel de **comprendre l'interaction complexe des facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, culturels, économiques et politiques** qui augmentent la probabilité que les femmes et les filles subissent des violences, ainsi que la probabilité que les hommes commettent des actes de violence (ibidem).

La personne qui subit la violence fondée sur le genre représente tout un système et une intersection de contextes qui requièrent une attention multiforme, et il y a donc plusieurs niveaux d'interactions à atteindre ou à éviter.

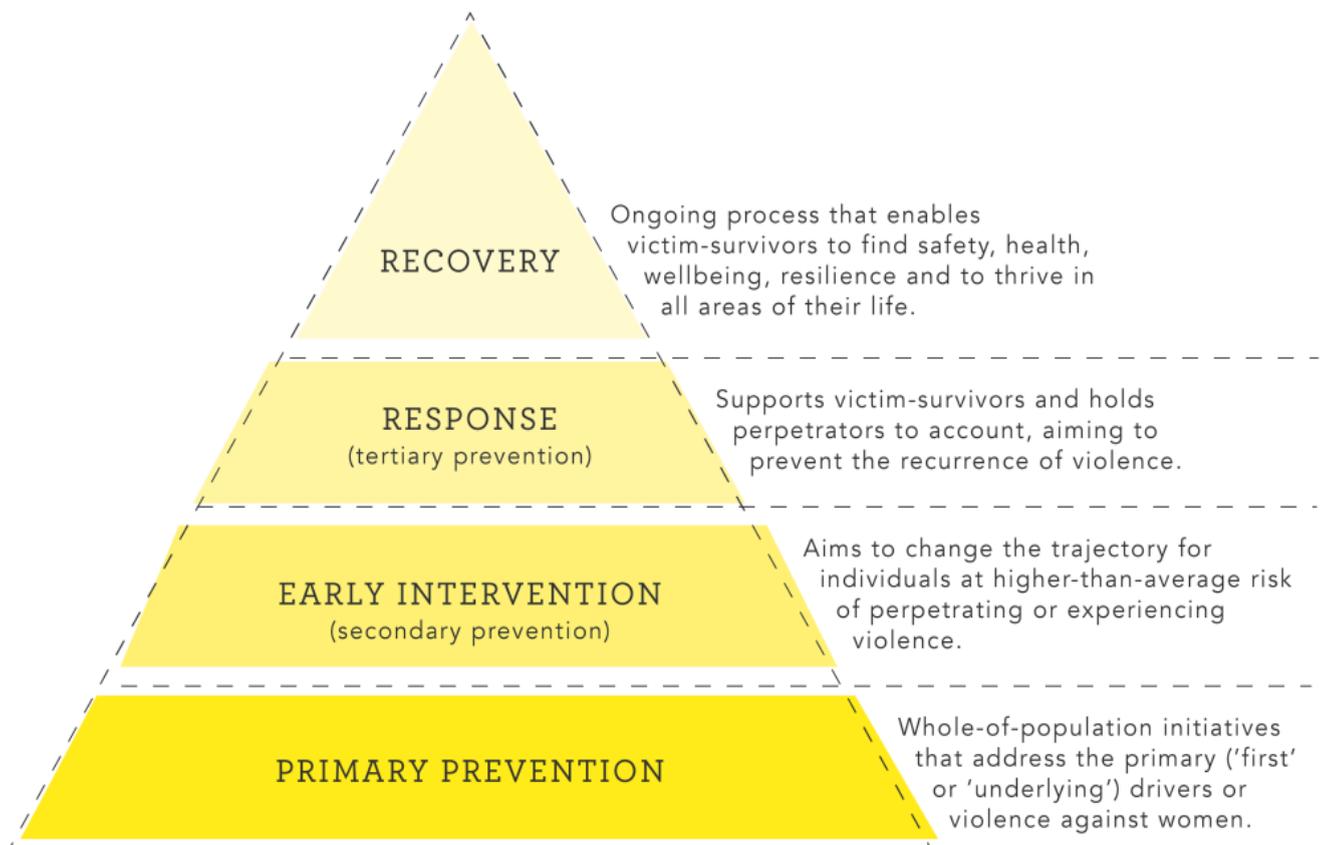
Appliqués à la violence fondée sur le genre, les éducateur·rices peuvent jouer un rôle central, car ils peuvent améliorer leurs efforts de prévention en examinant leur travail à chaque niveau de ce modèle.

Approche centrée sur la victime:

Une approche centrée sur la victime donne la priorité aux besoins, aux droits et aux expériences des survivants de la violence liée au sexe. Elle implique de traiter les survivants avec dignité et de leur permettre de faire des choix éclairés concernant leur propre processus de rétablissement. Cette approche met l'accent sur la confidentialité, les soins tenant compte des traumatismes et le soutien sans jugement.



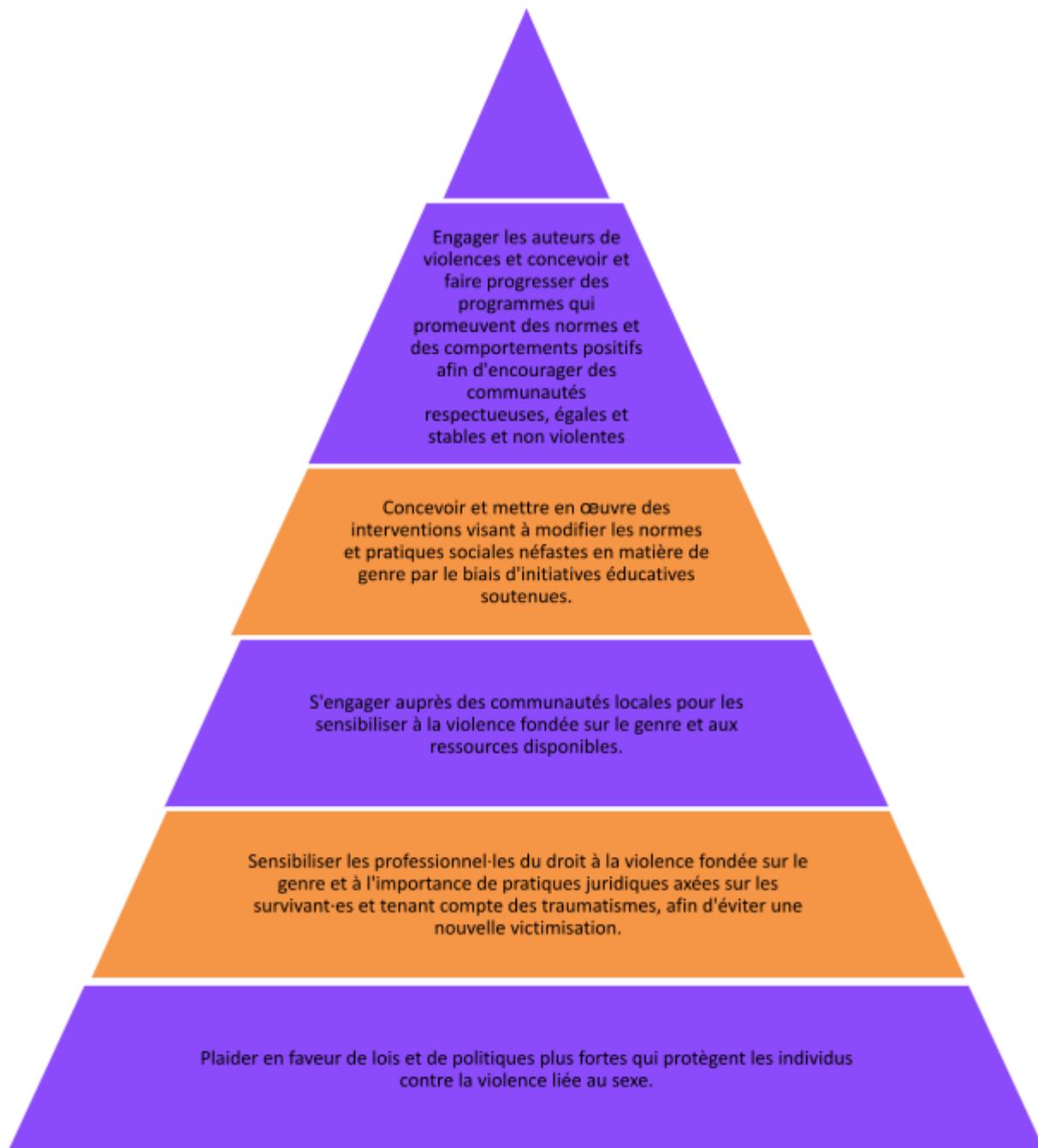
Pour lutter efficacement contre la violence fondée sur le genre, il est nécessaire d'adopter une approche globale comprenant la prévention, le soutien et le rétablissement, tout en favorisant un changement systémique. Cela implique de structurer la réponse à la violence fondée sur le genre en différentes étapes adaptées à l'objectif et aux circonstances spécifiques de la victime (potentielle). La pyramide ci-dessous illustre la manière dont la lutte contre la violence fondée sur le genre implique différentes approches en fonction de la situation (Haven Horizons, 2020).



4.2 Niveaux d'intervention

4.2.1 Prévention primaire

Interventions visant à empêcher la violence fondée sur le genre de se produire. L'intervention primaire doit s'attaquer aux causes profondes en transformant les conditions qui perpétuent la violence fondée sur le genre. Il faut pour cela s'attaquer aux dynamiques de pouvoir inégales, promouvoir l'égalité des sexes et défendre les droits de l'homme (Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe, 2022). Les programmes communautaires devraient se concentrer sur l'éducation des individus aux normes de genre, sur l'autonomisation de tous les genres et sur la promotion de relations saines. Par exemple, les éducateur·rices pourraient :



4.2.2 Prévention secondaire

Les interventions précoces visent à réduire le risque d'exposition à la violence fondée sur le genre. La prévention secondaire vise à atténuer les risques en mettant en œuvre des mesures de prévention de la violence fondée sur le genre dans les communautés. Elle comprend la sensibilisation, l'éducation du public à l'égalité des genres et la création d'espaces sûrs pour les personnes vulnérables. Cette approche se concentre sur l'adoption

d'actions immédiates visant à réduire la probabilité et l'impact de la violence fondée sur le genre, en mettant en œuvre des mesures préventives et en créant des environnements plus sûrs pour éviter que les individus ne deviennent des victimes. Par exemple, les éducateur·rices pourraient :

- Organiser des ateliers et des séminaires pour sensibiliser les jeunes à la violence fondée sur le genre et à son impact.
- Intégrer au programme scolaire des leçons sur l'égalité des sexes, les relations saines et le consentement
- Conduire une formation spécialisée pour les agents chargés de l'application de la loi sur le traitement des cas de VBG avec sensibilité et professionnalisme, en évitant la victimisation secondaire.
- Former les prestataires de soins de santé à l'identification et à la prise en charge de la VBG de manière sensible.

4.2.3 Prévention tertiaire

Interventions visant à remédier aux conséquences de la violence fondée sur le genre après qu'elle se soit produite. La prévention tertiaire consiste à soutenir les victimes et les survivantes en leur garantissant l'accès à des services multisectoriels axés sur les survivantes et tenant compte des traumatismes. Ces services comprennent les soins médicaux, le soutien psychologique, l'assistance juridique et les services sociaux. Par exemple, les éducateur·rices pourraient

- S'engager avec les communautés pour développer des approches de sensibilisation et des messages adaptés au contexte.
- Informer les communautés sur les services spécialisés disponibles d'une manière sûre et adaptée au contexte et mettre en place des systèmes confidentiels permettant aux victimes/survivantes de signaler les incidents de VBG
- Créer des groupes de soutien par les pairs et des services de conseil pour les personnes touchées par la violence fondée sur le genre.
- Mettre en place des unités spécialisées au sein des forces de l'ordre pour apporter un soutien et des conseils aux victimes/survivantes de la VBG.
- Garantir une réponse rapide et efficace aux incidents de VBG, en donnant la priorité à la sécurité et au bien-être des victimes/survivantes.
- Proposer des conseils et un soutien psychologique pour aider les victimes/survivantes à faire face aux traumatismes.
- Fournir des services de soutien complets, notamment en soutenant les réseaux locaux qui fournissent, entre autres, un abri ou une aide financière aux survivantes de la VBG.

Approche de l'apprentissage par l'expérience consiste en :

Expérimenter (Expérience concrète): L'apprentissage commence lorsque l'apprenant·e utilise ses sens et ses perceptions pour s'engager dans sa réalité concrète et présente.

Refléter: (Observation réfléchie): Après l'expérience, l'apprenant·e réfléchit à ce qui s'est passé et relie ses sentiments à ses idées sur l'expérience.

Réfléchir (Conceptualisation abstraite): L'apprenant·e réfléchit pour parvenir à des conclusions et former des théories, des concepts ou des principes généraux qui peuvent être testés.

Agir (Expérimentation active): L'apprenant·e teste la théorie et applique ce qu'il a appris pour obtenir un retour d'information et créer l'expérience suivante (Institute for Experiential Learning, 2023).

4.2.4 Guérison

Lorsqu'iels poursuivent le rétablissement et suivent une approche centrée sur la survivante, les éducateur·rices doivent toujours être conscients du contexte social et culturel d'où proviennent les survivantes. En d'autres termes, il est essentiel de suivre une méthode holistique dans le traitement des survivantes et des victimes et de ne pas séparer les aspects qui ont caractérisé non seulement leur traumatisme, mais aussi l'ensemble de leurs expériences de vie (Sinko et al., 2021). Du point de vue des survivantes, la guérison n'est pas un processus linéaire, et elle exige une approche et un engagement actifs, combinés à l'intégration du traumatisme et de l'identité personnelle, tout en réalisant et en visualisant des objectifs futurs. Par conséquent, la guérison après la violence fondée sur le genre peut être définie comme un processus dans lequel une personne s'efforce activement de trouver le bien-être, en intégrant son expérience de la violence fondée sur le genre dans son identité et en progressant vers un avenir où son traumatisme ne limite pas sa capacité à se connecter avec les autres et à poursuivre ses objectifs et ses aspirations (ibidem). Ainsi, en favorisant la connaissance de soi et la création de sens grâce à l'autonomisation et à l'autodivulgateur narrative, les participant·es peuvent acquérir des connaissances qui leur permettront de maîtriser leur destin et de prendre des décisions en matière de recherche d'aide (Sinko & Arnault, 2019).

Éviter la revictimisation: Pour éviter une nouvelle victimisation, les institutions et les prestataires de services doivent adopter une approche tenant compte des traumatismes, en veillant à ce que les survivantes ne soient pas à nouveau traumatisées au cours de leurs interactions avec le système. Il s'agit notamment de former le personnel à la manière de traiter les cas avec sensibilité, de fournir des informations claires et de respecter l'autonomie du survivant à chaque étape. S'il est important d'obtenir justice, cela ne doit pas se faire au détriment de la santé mentale et émotionnelle du survivant.

4.3. Méthodologies utilisées pour la prévention des violences fondées sur le genre

Les attitudes de culpabilisation des victimes se reflètent également dans les institutions (telles que la police, les systèmes judiciaires, les secteurs de la santé et de l'éducation), qui peuvent refuser de fournir des services ou ne pas protéger les personnes victimes de violence fondée sur le genre. Si les institutions ne sont pas sensibles aux besoins de soins immédiats, de protection, de dignité et de respect, l'assistance tardive ou le comportement insensible peuvent entraîner des préjudices et des traumatismes supplémentaires. Les attitudes communautaires consistant à blâmer la personne qui subit la violence se reflètent également dans les tribunaux. De nombreux crimes sexuels et sexistes sont classés sans suite ou sanctionnés par des peines légères. Dans certains pays, les peines infligées aux personnes qui exercent la violence constituent une autre violation des droits et des libertés des survivantes, comme dans les cas de mariage forcé. Les dommages émotionnels subis par les personnes victimes de violence sont aggravés par le fait que leur agresseur n'est pas en faute (IPPF, 2021).

Lors de la conception des interventions de prévention, les éducateur·rices sont encouragés à utiliser une variété de méthodes éducatives non formelles et informelles, en adoptant une approche d'apprentissage par l'expérience (Institute for Experiential Learning, 2023 ; Flood & Rowe, 2021 ; Youth Department of the Council of Europe, 2022) pour comprendre l'impact de la violence fondée sur le genre tout en développant l'empathie et les capacités de réflexion critique.

- **Études de cas et scénarios de la vie réelle** : L'analyse d'études de cas et de scénarios réels aide les participant·es à comprendre la complexité de la violence fondée sur le genre et les différents facteurs impliqués.
- **Les méthodes fondées sur l'art** : L'art, le théâtre et la narration peuvent être des outils puissants pour explorer les questions liées à la VBG. Ces méthodes encouragent la créativité et l'expression personnelle, ce qui permet d'aborder plus facilement des sujets sensibles.
- **Les jeux de rôle** : Les activités de jeux de rôle peuvent aider les bénéficiaires à développer leur empathie et à comprendre les différentes perspectives. Cette méthode est particulièrement efficace pour enseigner la résolution des conflits et les compétences en matière de communication.
- **Discussions et débats de groupe** : L'animation de discussions ouvertes ou de débats structurés encourage les participant·es à exprimer leur point de vue, à remettre en question les hypothèses et à envisager de multiples perspectives sur les questions liées à la VBG.
- **Les récits interactifs** : Utiliser des histoires, réelles ou fictives, pour amener les participant·es à explorer les impacts émotionnels et psychologiques de la VBG. Cela peut être combiné à une discussion pour débattre les thèmes et les leçons.
- **Des séances de cartographie mentale et de brainstorming** : Ces activités aident les participant·es à organiser visuellement leurs idées et à explorer les liens entre les différents aspects de la VBG.
- **La tenue d'un journal et l'écriture réflexive** : Encourager les participant·es à écrire sur leurs pensées, leurs sentiments et leurs expériences liés à la VBG peut favoriser la réflexion et la croissance personnelles, en les aidant à traiter des émotions complexes.
- **Projections de films et analyse des médias** : Utilisation de documentaires, de films ou de clips médiatiques liés à la VBG pour susciter des discussions et une réflexion critique sur la représentation et l'impact de la violence à caractère sexiste dans la société.
- **Des discussions en panel avec des experts** : Inviter des experts de divers domaines (psychologie, droit, travail social, par exemple) à discuter de sujets liés à la VBG avec les participant·es, ce qui permet d'apporter des points de vue divers et de favoriser un dialogue éclairé.
- **Visites sur le terrain et engagement communautaire** : Organiser des visites dans des refuges, des centres de conseil ou des organisations communautaires travaillant sur

les questions de VBG, permettant aux participant·es d'observer et de s'engager dans des efforts concrets de lutte contre la VBG.

- **Le théâtre de playback** : Les participant·es partagent des récits d'expériences personnelles liées à la VBG, qui sont ensuite mis en scène par d'autres membres du groupe. Cette méthode peut aider à traiter les émotions et à favoriser l'empathie.

4.4. A faire / A ne pas faire

Les éducatrice·s doivent être équipés pour répondre aux révélations de violence fondée sur le genre d'une manière sûre et appropriée. Cela implique de réagir immédiatement, de manière appropriée et avec empathie lorsqu'une personne signale qu'elle a été victime de violence fondée sur le genre.

Comment réagir si quelqu'un vous dit qu'il a été victime de violence fondée sur le genre (CARE, 2022 ; HCR, n.d.) ?

A FAIRE

- **Exprimer une reconnaissance appropriée de leur divulgation**
- **Soyez au courant de toute exigence de déclaration obligatoire dans votre pays.**
- **Demandez-lui si elle souhaite obtenir des informations** : S'ils disent oui, donnez-leur des informations sur les services d'orientation appropriés. S'ils disent non, respectez leur décision.
- **Respectez l'intimité et la confidentialité de la personne.** Essayez de trouver un endroit privé pour parler, où la personne ne peut être ni vue ni entendue. Rassurez-la en lui disant que vous respectez son intimité et sa confidentialité.
- **Disposer d'espaces privés** pour parler
- **Demandez-leur s'ils souhaitent obtenir des informations.** Veillez à ce que cela se fasse de manière discrète et respectueuse.

A NE PAS FAIRE

- **Juger** les personnes pour leurs actions ou leurs sentiments.
- **Proposer vos conseils, faire des comparaisons avec d'autres, ou supposer que vous savez ce qui est le mieux.**
- **Essayer de servir de médiateur**, de prendre parti ou de trouver une solution avec la personne qui a causé le préjudice.
- **Exploitez** votre relation en tant qu'aide.
- Demander de **l'argent ou une faveur** pour les aider.
- Faire de **fausses promesses** ou donner de fausses informations.
- **Imposer l'aide** aux autres personnes.
- **Faire pression sur les gens** pour qu'ils vous racontent leur histoire ou leur poser des questions indiscrettes.
- **Partager l'histoire de la personne** avec d'autres personnes et communiquer toute information sur l'incident ou sur la personne à qui que ce soit, sauf si vous avez le consentement de la survivante.

- Fournir des informations orales et/ou écrites sur les droits juridiques et les droits de l'homme.
- Expliquer ce que les services peuvent et ne peuvent pas faire et quelles sont les options disponibles pour les victimes/survivantes.
- **Être clair sur le fait que l'aide est également une option à l'avenir.**
- **Respecter le droit des personnes à prendre leurs propres décisions.**
- **Être conscient-e de ses propres préjugés et partis pris et les mettre de côté.**

Être sensible à la culture, à l'âge et au genre, ainsi qu'au handicap et aux conditions de santé mentale

Quelles sont les considérations à prendre en compte lorsque vous travaillez sur des programmes de prévention avec les communautés ?

A FAIRE

- **Impliquer les auteurs de violences dans les efforts de prévention de la VBG** afin de remettre en question les normes et comportements sexistes néfastes.
- **Encourager les membres de la communauté à participer** à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de prévention de la VBG.
- **Offrir une formation régulière** aux dirigeants communautaires, aux éducateur·rices et aux prestataires de services sur les questions de VBG et la réponse à y apporter.
- Adopter **un fondement d'éducation aux droits de l'homme (EDH)** [29] : reconnaissant la VBG comme une violation des droits de l'homme, l'éducateur souligne l'importance de l'éducation aux droits de l'homme (EDH) en tant que vecteur favorisant le changement personnel et sociétal.
- Adopter **une approche inclusive et participative**, en veillant à ce que toutes les voix soient entendues et valorisées. Les éducateur·rices sont encouragés à s'appuyer sur les connaissances, les

A NE PAS FAIRE

- **Le renforcement des stéréotypes de genre et des normes néfastes dans les programmes.**
- **Exclure des groupes clés ; veiller à ce que les programmes soient inclusifs, prennent en compte les besoins des populations marginalisées et tiennent compte de l'intersectionnalité.**
- **Ignorer le retour d'information de la communauté et ne pas impliquer les membres de la communauté dans l'affinement des initiatives.**
- **Partir du principe qu'il existe une approche unique.**

opinions et les expériences existantes des participant·es , en facilitant une exploration collective de nouvelles idées et en les contextualisant dans le cadre des droits de l'homme universels.

4.5 Ressources pour les éducateur·rices

De nombreux outils et ressources sont disponibles, couvrant un large éventail allant du matériel destiné aux éducateur·rices à celui conçu pour les phases d'intervention et de soutien, tous visant à améliorer les compétences des éducateur·rices . Le tableau ci-dessous sert de guide de référence rapide, fournissant la description du public cible, la langue, la source et l'année de publication de chaque ressource, ce qui permet aux éducateur·rices de sélectionner plus facilement les outils qui répondent le mieux aux besoins de leurs participant·es . Les cellules en rose sont celles qui contiennent des informations sur l'intervention et la prévention, tandis que les cellules en vert traitent du rétablissement et du soutien aux victimes.

Gender Matters - Manuel sur la lutte contre la violence sexiste à l'égard des jeunes	
<p>Ce manuel propose des activités axées sur la compréhension des rôles de genre, de la dynamique du pouvoir et de l'impact de la violence fondée sur le genre. Il comprend des ateliers, des discussions et des exercices interactifs.</p> <p>Voir le chapitre 2 Activités visant à aborder la question du genre et de la violence fondée sur le genre avec les jeunes.</p>	<p><i>Groupe cible:</i> Les animateur·rices de jeunesse, les éducateur·rices et les enseignant·es.</p> <p><i>Langue :</i> EN, FR, HU</p> <p><i>Source:</i> Conseil de l'Europe Link</p> <p><i>Année :</i> 2019</p>
LOVE ACT Guide pédagogiques	
<p>Le projet LoveAct a élaboré les guides suivants dans le but de réduire le risque de violence sexiste et de violence dans les relations amoureuses entre adolescent·es en dotant les adolescents, les parents et le personnel éducatif de connaissances et de compétences en matière d'éducation sexuelle complète (ESC).</p> <p>Les guides se concentrent sur les modules thématiques suivants : relations, genre,</p>	<p><i>Groupe cible :</i> Les animateur·rices de jeunesse, les éducateur·rices, les enseignant·es et les jeunes (12 à 18 ans)</p> <p><i>Langue:</i> EN, IT, FR, LT, EL, ES</p> <p><i>Source:</i> LOVE ACT EU-funded project Link</p> <p>The Gender Talk EU: The Gender Talk EU</p> <p><i>Année :</i> 2024</p>

violence fondée sur le genre, santé sexuelle, culture et handicap.

Voir le document [Fiche d'Activité](#)

Compétences en matière de genre pour les prestataires de services luttant contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans les Caraïbes

Un guide pratique de 12 pages sur les compétences en matière de genre que les prestataires de soins de santé de première ligne, la police, les éducateur·rices et les travailleurs sociaux doivent renforcer pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Aucune activité n'est prévue.

Groupe cible : Les éducateur·rices, les professionnel·les de santé, policier·es et travailleur·euses sociaux·ales

Langue : EN

Source: UNICEF [Link](#)

Année : 2023

L'initiative Spotlight pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles

Une initiative axée sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde, offrant des ressources et des outils pour soutenir les efforts d'éducation et de sensibilisation.

Voir [the Learning Centre for various resources](#).

Groupe cible : Les éducateur·rices, les décideur·euses politiques et les activistes

Langue : EN

Source: [Link](#)

Année : En cours

Guide visuel de poche sur la violence fondée sur le genre - Manuel de l'animateur·rice. Une ressource pour les formateur·rices. (2023)

Un manuel destiné à fournir aux facilitateur·ricen, un outil pédagogique pour dispenser une formation aux acteur·rices non spécialisé·es dans la lutte contre la violence fondée sur le genre, sur la manière d'utiliser le guide visuel de poche sur la violence fondée sur le genre, et de répondre de manière appropriée aux révélations de violence fondée sur le genre dans les zones où le soutien à la lutte contre la violence fondée sur le genre n'est pas disponible.

Groupe cible : Les éducateur·rices, les formateur·rices, et les acteur·rices non spécialisé·es en violences fondées sur le genre

Langue : EN

Source: [Link](#)

Année : 2023

Compass - Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes (2012)

<p>Ce manuel comprend des activités qui favorisent la sensibilisation et l'action sur diverses questions relatives aux droits de l'homme, y compris l'égalité des genres et la violence fondée sur le genre. Les activités vont des jeux de rôle aux débats et aux discussions de groupe.</p>	<p><i>Groupe cible</i> : Les éducateur·rices, les travailleur·euses jeunesse et les éducateur·rices en matière de droits de l'Homme</p> <p><i>Langue</i> : EN, FR, ES, RU</p> <p><i>Source</i>: Conseil de l'Europe</p> <p><i>Année</i> : 2012</p>
<p>Mettre fin à la violence contre les femmes : Boîte à outils pédagogiques d'ONU Femmes</p>	
<p>La boîte à outils comprend des plans de cours, des études de cas et des guides de discussion. Les activités sont axées sur la compréhension des racines de la violence fondée sur le genre, la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des élèves pour leur permettre d'agir.</p>	<p><i>Groupe cible</i> : éducateur·rices, teachers, and youth leaders</p> <p><i>Langue</i> : EN, ES, FR</p> <p><i>Source</i>: UN Women</p> <p><i>Année</i> : 2021</p>
<p>Debout : Guide à l'intention des éducateurs pour lutter contre la violence sexiste</p>	
<p>Ce guide propose des activités pratiques, notamment des ateliers, des discussions de groupe et des projets qui promeuvent l'égalité de genre et apportent un soutien aux victimes de la violence fondée sur le genre.</p>	<p><i>Groupe cible</i> : éducateur·rices, teachers, and school administrators</p> <p><i>Langue</i>: EN, ES</p> <p><i>Source</i>: Plan International</p> <p><i>Année</i> : 2020</p>
<p>BOÎTE À OUTILS POUR LA RÉVÉLATION DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE: Répondre à la révélation de la violence basée sur le genre dans les situations de crise humanitaire</p>	
<p>Ce guide propose différents modules aux éducateurs afin de préparer les femmes à la révélation de la violence fondée sur le genre et d'offrir le soutien nécessaire aux survivantes de la violence liée au sexe pendant et après celle-ci. Le guide met également l'accent sur la prise en charge des survivantes de la violence fondée sur le genre et sur la manière de les sensibiliser.</p>	<p><i>Groupe cible</i> : éducateur·rices,d</p> <p><i>Langue</i>: FR, EN</p> <p><i>Source</i>: Center for Human Rights, Gender & Migration Institute for Public Health at Washington University Link</p> <p><i>Année</i> : 2023</p>
<p>Un guide d'action pour la prévention de la violence basée sur le genre chez les jeunes</p>	
<p>Ce guide est composé de différentes activités de sensibilisation et de prévention de la violence fondée sur le genre à travers l'explication des rôles de genre dans la sphère domestique, sur le lieu de travail et à l'école, et de l'influence du patriarcat sur les individus et les comportements.</p>	<p><i>Groupe cible</i> : Jeunes , éducateur·rices, professeur·es</p> <p><i>Langue</i> : FR, EN, ES</p> <p><i>Source</i>: Breaking the cycle project</p> <p>Link</p> <p><i>Année</i> : 2018</p>

La violence sexuelle et sexiste dans un contexte de migration : BOÎTE À OUTILS POUR LES FEMMES ET LES FILLES MIGRANTES

Cette boîte à outils vise à enseigner aux professionnel·les comment réagir lorsqu'ils sont confrontés à des femmes migrantes qui ont subi ou risquent de subir des violences sexuelles. Ce manuel explore les différents types de violence sexuelle liée au sexe et explique, dans le contexte de la migration, la vulnérabilité liée au genre et à la migration.

Groupe cible : travailleur·euses de première ligne éducateur·rices, travailleur·euses de santé

Langue: EN, FR, DE, POR, GR

Source: International Organization for Migration (IOM), Project Equality [Link](#)

Année : 2021

Dans ses chaussures

Ce projet s'appuie sur dix histoires vraies de femmes en situation de vulnérabilité qui ont subi la violence fondée sur le genre. Il vise à faire prendre conscience aux participant·es des conséquences et des obstacles auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles subissent la violence fondée sur le genre et après. Il vise à développer l'empathie envers les survivantes de la violence fondée sur le genre.

Groupe cible : éducateur·rices, professeur·es, jeunes
Langue : EN

Source: GBV Prevention Network

[Link](#)

Année : 2011

PROSTITUTION DES MINEURES Un guide pour aider les personnes travaillant auprès des jeunes à comprendre et prévenir le phénomène et à protéger ses victimes

Ce guide explore les moyens de prévenir et de réagir en cas de prostitution infantile. Il explique l'interaction entre la prostitution, l'exploitation sexuelle et la violence fondée sur le genre. Il donne également des conseils concrets aux professionnel·les sur la manière d'aider les victimes de ce système de prostitution.

Groupe cible : travailleur·euses de première ligne éducateur·rices, psychologues

Langue: FR

Source: Mouvement du nid [Link](#)

Year: 2022

Boîte à outils TRACKS France

This guide is made for professionals working with asylum-seekers who are victims of human trafficking to detect and identify their specific needs and to give them the appropriate support and help they need.

Target group: Frontline workers: éducateur·rices, health workers, psychologists etc

Language: FR

Source: Projet TRACKS France, Forum réfugiés-Cosi [Link](#)

Année : 2017

Centres de conseil pour l'égalité de genres

Le Secrétariat général pour l'égalité de genre gère plusieurs centres de conseil dans toute la Grèce, afin d'aider les victimes et de servir de ressources pour la formation et la collaboration de la police.

Groupe cible : éducateur·rices, travailleur·euses santé travailleur·euses sociaux·ales et au sein de la police

Langue: GR

Source: [Link](#)

Année : 2019

Unités de police spécialisées

En Grèce, 74 unités de police spécialisées se consacrent à l'amélioration des réponses apportées par les forces de l'ordre à la violence fondée sur le genre. Ces unités sont formées spécifiquement pour traiter les cas de violence fondée sur le genre.

Groupe cible : Police

Langue : GR

Source: [Link](#)

Année : 2023

Guide "Parler de la violence sexiste"

Informations concises et essentielles sur la violence fondée sur le genre, y compris des définitions des termes pertinents et des explications sur les mesures que peuvent prendre les victimes et les témoins. Il présente également les services d'aide gouvernementaux et non gouvernementaux disponibles.

Groupe cible : travailleur·euses sociaux·ales, LEAs

Langue : GR, EN, FR, AR, UK, TUR

Source: [Link](#)

Année : 2023

Ligne d'assistance 15900

Ligne téléphonique dédiée 24 heures sur 24 pour les femmes victimes de violences

Groupe cible: travailleur·euses sociaux·ales, psychologues

Langue : GR, EN

Source: [Link](#)

Année : 2010

19 refuges pour femmes

<p>Des refuges où les femmes peuvent séjourner (y compris avec leurs enfants) et bénéficier d'une aide et d'une orientation juridique, psychologique et financière, ainsi que d'une protection.</p>	<p><i>Groupe cible</i> : travailleur·euses sociaux·ales, psychologues</p> <p><i>Langue</i> : GR, EN</p> <p><i>Source</i>: Link</p> <p><i>Année</i> : 2011</p>
<p>Jeux de rôle scénarisés</p>	
<p>La Scottish L'initiative d'intervention écossaise a développé un script pour pratiquer les comportements et les compétences d'intervention.</p>	<p><i>Groupe cible</i>: travailleur·euses sociaux·ales, étudiant·es</p> <p><i>Langue</i> : GR, EN</p> <p><i>Source</i>: Link</p> <p><i>Année</i> : 2020</p>
<p>Exercice de jeu de rôle sur la technique de “gaslighting” une tactique d'abus psychologique</p>	
<p>Exercice de jeu de rôle sur la technique de “gaslighting” une tactique d'abus psychologique — Ecrit par Elle Renee Arters</p>	<p><i>Groupe cible</i>: travailleur·euses sociaux·ales, étudiant·es</p> <p><i>Langue</i> : EN</p> <p><i>Source</i>: Link</p> <p><i>Année</i> : 2021</p>

<p>Guide EXIT de CAP International</p>	
<p>Un manuel rassemblant les meilleures pratiques des organisations de base et des organisations dirigées par des survivants qui fournissent une assistance directe aux personnes prostituées dans le monde entier.</p>	<p><i>Groupe cible</i> : Professionnel·les souhaitant développer leur activité avec et pour les personnes en situation de prostitution</p> <p><i>Langue</i> : EN, FR</p> <p><i>Source</i>: CAP INTERNATIONAL Link</p> <p><i>Année</i> : 2024</p>
<p>International Medical Corps : Une boîte à outils pour les programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre afin d'impliquer les leaders communautaires dans les situations humanitaires</p>	

La boîte à outils Traditions et opportunités est conçue pour les programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre, y compris les programmes mis en œuvre par des organisations locales, nationales et internationales, afin de servir de ressource dans leur travail de lutte contre la violence fondée sur le genre dans les contextes humanitaires.

Groupe cible : Organisations souhaitant impliquer les dirigeants communautaires dans la lutte contre la violence fondée sur le genre

Langue : EN, FR, AR

Source: [Link](#)

Année : 2024

MARIPOSA

Outils interactifs en ligne basés sur Symbolwork, une méthodologie qui utilise des symboles pour aider et permettre aux femmes victimes de violence sexiste de fixer des objectifs et d'élaborer un plan de vie futur. [Empower ME | MARIPOSA](#)

Groupe cible : Victimes and victimes potentielles de la violence fondée sur le genre

Langue: EN, DE, ITA, FR, GR, RO, ES

Source: [Mariposa project](#)

Année : 2024

The Gender Talk EU

The Gender Talk est une plateforme en ligne visant à ouvrir une discussion avec et pour les jeunes sur des questions telles que le bien-être mental, l'affectivité et la sexualité, les rôles et les stéréotypes liés au genre. [Educational Resources | the Gender Talk](#)

Groupe cible: Opérateurs, jeunes, victimes, victimes potentielles

Langue: EN, ITA, SLO, GR, FRA, LIT, ES, NL, BUL

Source: [About | the Gender Talk](#)



BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

AAUP. (2018, November 13). *Intersectional and Anticarceral Approaches to Sexual Violence in the Academy*. American Association of University Professors.

<https://www.aaup.org/article/intersectional-and-anticarceral-approaches-sexual-violence-academy>

Battisti, A. & ISTAT. (2022). *PROTEGGERE LE DONNE DATI e ANALISI PER CONTRASTARE LA VIOLENZA DI GENERE* [Slide show]. https://www.istat.it/it/files//2022/11/Battisti_Alessandra_I-percorsi-di-uscita-dalla-violenza.pdf

Cambridge Dictionary. (n.d.). *Cisnormativity*. <https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/cisnormativity>

CARE. (2022). *DOs & DON'Ts: How to respond if someone tells you they have experienced gender-based violence*.

https://www.care.org/wp-content/uploads/2022/08/GBV-Resource_DOs-%5EL0-DONTs-when-responding-to-a-GBV-disclosure_web.pdf

Council of Europe. (2011). *Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence*. <https://rm.coe.int/168008482e>

Design an EVAWG campaign | Spotlight Initiative. (n.d.). Spotlight Initiative.

<https://www.spotlightinitiative.org/design-evawg-campaign#1499>

EU FRA. (2024, November 19). *Violence against women: an EU-wide survey. Main results report*. European Union Agency for Fundamental Rights.

<https://fra.europa.eu/en/publication/2014/violence-against-women-eu-wide-survey-main-results-report>

European Commission. (2024). *Ending gender-based violence*.

https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-based-violence/ending-gender-based-violence_en

European Union. (2010). Directive 2010/41/EU on the application of the Principle of Equal Treatment between men and women engaged in an activity in a self-employed capacity. In *Official Journal of the European Union*.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32010L0041>

European Union. (2011). *Directive 2011/99/EU of the European Parliament and of the Council of 13 December 2011 on the European protection order*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32011L0099>

European Union. (2012). *Directive 2012/29/EU of the European Parliament and of the Council of 25 October 2012 establishing minimum standards on the rights, support and protection of victims of crime, and replacing Council Framework Decision 2001/220/JHA*. <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2012/29/oj>

Flood, J., & Rowe, C. J. (2021). Education and Training Toolkit: Addressing and Preventing Gender-based Violence at Post-secondary Institutions.: Courage To Act: Addressing and Preventing Gender-Based Violence at Post-Secondary Institutions in Canada. In *Possibility Seeds*.

<https://static1.squarespace.com/static/5d482d9fd8b74f0001c02192/t/624e6a89e6099935a8f5c99c/1649306250622/Ed ucation+Toolkit+Chapter+1+-+2022+%281%29.pdf>

General Secretariat for Family Policy and Gender Equality. (2020). *Quarterly Newsletter Report #3: Policies and Actions of the GSDFPGE for the Prevention and Response to Violence Against Women and Domestic Violence During the Reintroduction of Covid19 Measures Analysis of Gender-Based Violence Data from the Network of Structures and the SOS Helpline 15900 (November 2020 & January 2021)*.

<https://isotita.gr/wp-content/uploads/2021/04/Newsletter-Report-GSFPGE-11.2020-01.2021.pdf>

Gouvernement du Québec. (2023, November). *Definition of sexual exploitation*. Gouvernement Du Québec. <https://www.quebec.ca/en/family-and-support-for-individuals/violence/sexual-exploitation/definition#c148520>

Haven Horizons. (2020, June 26). *Primary, secondary, tertiary - Haven Horizons*.

<https://havenhorizons.com/primary-secondary-tertiary/>

Improdova. (2024, January 8). *Data and statistics in France - Online training materials on violence*. Online Training Materials on Violence. <https://training.improdova.eu/en/data-and-statistics/data-and-statistics-in-france/>

Institute for Experiential Learning. (2023, December 27). *What is experiential learning? - Institute for Experiential Learning*. <https://experientiallearninginstitute.org/what-is-experiential-learning/>

IOM UN Migration. (n.d.). *Gender-Based Violence in Crises | Emergency Manual*.

<https://emergencymanual.iom.int/gender-based-violence-crises>

IPPF. (2021, March). *Safe From Sexual and Gender-Based Violence - Toolkit | IPPF Europe & Central Asia*. IPPF Europe & Central Asia. <https://europe.ippf.org/resource/safe-sexual-and-gender-based-violence-toolkit>

ISTAT. (2016). *Violence against women*. <https://www.istat.it/en/press-release/violence-against-women/>

IWDA. (2023, April 17). *What is Feminism? | IWDA*. <https://iwda.org.au/learn/what-is-feminism/>

MORAY Rape Crisis. (n.d.). *About sexual violence*. Moray Rape Crisis.

<https://www.morayrapecrisis.scot/about-sexual-violence/>

OHCHR. (2022, March 8). *International Women's Day 2022: Gender equality for a sustainable tomorrow*.

<https://www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2022/03/international-womens-day-2022>

PLAN International. (2024, November 8). *What is gender inequality? - Plan International*. Plan International.

<https://plan-international.org/learn/what-is-gender-inequality/>

SHIFT. (2021). *GENDER AND POWER RELATIONS: #MeToo in the Arts: From call-outs to structural change*. SHIFT Culture.

<https://www.ietm.org/system/files/publications/SHIFT%20Gender%20and%20Power%20Relations%20Report%202022.pdf>

Sinko, L., & Arnault, D. S. (2019). Finding the Strength to Heal: Understanding Recovery After Gender-Based Violence.

Violence Against Women, 26(12–13), 1616–1635. <https://doi.org/10.1177/1077801219885185>

Sinko, L., Schaitkin, C., & Arnault, D. S. (2021). The Healing after Gender-Based Violence Scale (GBV-Heal): An Instrument to Measure Recovery Progress in Women-Identifying Survivors. *Global Qualitative Nursing Research*, 8.

<https://doi.org/10.1177/2333393621996679>

The Gender Talk. (n.d.). *Module 3 – Preventing Gender-Based Violence | The Gender Talk*.

<https://thegendertalk.eu/love-act-digital-guide/module-3-preventing-gender-based-violence/>

UN OSAGI. (1998). *Landmark resolution on Women, Peace and Security (Security Council resolution 1325)*. UN Office of the Special Adviser for Gender Issues. <https://www.un.org/womenwatch/osagi/wps/>

UN Women. (n.d.). *SDG 5: Achieve gender equality and empower all women and girls*. UN Women – Headquarters. <https://www.unwomen.org/en/node/36060>

UN Women. (2010). *Operating within the ecological model*. <https://www.endvawnow.org/en/articles/310-operating-within-the-ecological-model.html>

UN Women. (2019). *GUYANA WOMEN'S HEALTH AND LIFE EXPERIENCES SURVEY REPORT*. <https://caribbean.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20Caribbean/Attachments/Publications/2019/Guyana-Womens-Health-and-Life-Experiences-Survey-Report-2019.pdf>

UN Women. (2024a). *Country Fact Sheet, Greece* [Dataset]. <https://data.unwomen.org/country/greece>

UN Women. (2024b, June 27). *Facts and Figures: Ending Violence against women*.

<https://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures#83915>

UN Women. (2024c, June 27). *Facts and figures: Ending violence against women*. UN Women – Headquarters.

<https://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>

UN Women Caribbean. (n.d.). *GBV Developments In The Law*.

<https://caribbean.unwomen.org/en/caribbean-gender-portal/caribbean-gbv-law-portal/gbv-developments-in-the-law>

UN Women & WHO. (2020). *RESPECT Implementation Guide: Global and Regional Frameworks to end VAW*.

<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/RESPECT-implementation-guide-Global-and-regional-frameworks-en.pdf>

UNFPA. (2011). *Addressing Gender-based Violence*.

https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/2009_add_gen_vio.pdf

UNHCR. (n.d.). *Do's, don'ts & What to say to GBV survivors*. In *UNHCR*.

<https://help.unhcr.org/greece/wp-content/uploads/sites/6/2024/02/English-Brochure.pdf>

UNICEF. (2017, November). *A familiar face: Violence in the lives of children and adolescents*.

<https://data.unicef.org/resources/a-familiar-face/>

United Nations. (1979). *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*.

<https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>

United Nations. (1993). *Declaration on the Elimination of violence against women*.

<https://www.ohchr.org/sites/default/files/eliminationvaw.pdf>

United Nations. (1995). *Beijing Declaration and Platform for Action*.

<https://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20E.pdf>

United Nations Statistics Division. (2015). *The World's Women 2015: Trends and Statistics*.

<https://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen2015.html>

UNODC. (2019a). GLOBAL STUDY ON HOMICIDE Homicide, Development and the Sustainable Development Goals. In UNODC. United Nation Office on Drugs and Crime.

https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/gsh/Booklet_4.pdf

UNODC. (2019b). Global Report on Trafficking In Persons 2018. In *Global report on trafficking in persons*.

<https://doi.org/10.18356/d40a955d-en>

U.S. Department of State. (2023, December 7). *Estonia - United States Department of State*.

<https://www.state.gov/reports/2023-trafficking-in-persons-report/estonia>

Vie Publique. (2024, March 4). *La lutte contre les violences faites aux femmes : état des lieux*.

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/19593-la-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-etat-des-lieux>

WHO. (2013, October 20). *Global and regional estimates of violence against women*.

<https://www.who.int/publications/i/item/9789241564625>

World Health Organization: WHO. (2018, November 23). *Violence against women*.

<https://www.who.int/news-room/feature-stories/detail/violence-against-women>

World Population Review. (2024). *Age of consent by country 2024*.

<https://worldpopulationreview.com/country-rankings/age-of-consent-by-country>

Youth Department of the Council of Europe. (2022). CHAPTER 2 Activities to address gender and genderbased violence with young people. In *Gender Matters: Manual on addressing gender-based violence affecting young people*.

<https://rm.coe.int/chapter-2-activities-to-address-gender-and-gender-based-violence-with-%20%20%20/16809e1597>



femLENS

NOGAP
WHAT'S NORMAL?



Co-funded by
the European Union

Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or the European Education and Culture Executive Agency (EACEA). Neither the European Union nor EACE can be held responsible for them.



beecom.org/associazione